

Sydeval

Prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Rapport annuel 2022

Rapport établi dans le cadre du décret 2000-404 du 11 mai 2000.



Vu et approuvé par le Comité
syndical, le 4 juillet 2023
Le Président,



Frédéric CAUL-FUTY

CONTACTS :

SYDEVAL

182 rue des Sorbiers

74300 THYEZ

contact@sydeval.fr

Tél : 04.50.98.43.14.

SOMMAIRE

PRESENTATION DU SYNDICAT

A - LES INSTANCES DECISIONNELLES

B - LES ELUS DU SYNDICAT EN CHARGE DE LA GESTION DES DECHETS

C - L'EQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE PLUS PARTICULIEREMENT IMPLIQUEE DANS LA GESTION DES DECHETS

D - PRINCIPE D'ADHESION A LA COMPETENCE TRAITEMENT DES DECHETS

E - POPULATION DESSERVIE

ASPECTS TECHNIQUES – ORGANISATION ET RESULTATS

A – GESTION DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

1. Population desservie et collectivités concernées
2. Collecte et traitement
3. Fonctionnement de l'UVE Intercommunale de MARIGNIER
4. Indicateurs de fonctionnement de l'UVE
5. Evolution de la saturation de l'UVE
6. Production de déchets ménagers par collectivité
7. Partenariat privilégié avec le SITOM DES VALLEES DU MONT-BLANC
8. Assistance à la gestion du contrat
9. Evolution du montant de la T.G.A.P.

B – SOUS-COMPETENCE « COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES »,

1. Population desservie
2. Collecte et organisation générale (Corps Creux, Corps Plats, Verre)
3. Prise en charge du verre d'emballage
4. Prise en charge des corps creux et des corps plats

C - COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS

1. Compostage individuel
2. Compostage des déchets alimentaires de restauration scolaire

INDICATEURS FINANCIERS

A - MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

B - BILAN FINANCIER PAR SOUS-COMPETENCE

- 1. Gestion des déchets ménagers résiduels**
- 2. Tri sélectif des emballages - compostage - prévention**

COMMUNICATION

A - COMMUNICATION VISUELLE GENERALE

B - COMMUNICATION ECRITE GENERALE

C - COMMUNICATION ORALE GENERALE

**D - MISE EN PLACE DES PLAN D' ACTIONS « COMMUNICATION » ET ASSISTANCE TECHNIQUE
AUPRES DES ADHERENTS**

Le SYDEVAL assure le traitement des déchets depuis sa création en 1964.

Son intervention s'inscrit dans le cadre d'une étroite collaboration entre les communes et les intercommunalités du secteur (36 communes – **105 893** habitants), qui nous confient leurs déchets après les avoir collectés. Le SYDEVAL s'attache à en faire le meilleur traitement possible.

Depuis de nombreuses années, le SYDEVAL est engagé dans une démarche permanente d'amélioration de la gestion des déchets. Les efforts réalisés sont consacrés à :

1. l'optimisation du fonctionnement de l'unité de traitement des déchets ménagers résiduels située à MARIGNIER,
2. le développement de nouvelles solutions proposées aux différents producteurs : compostage individuel des biodéchets, recyclage des emballages.

La politique menée depuis de nombreuses années par le syndicat, en relation avec l'ensemble de ses partenaires, est de :

- favoriser la voie du recyclage,
- désengorger l'usine de traitement de MARIGNIER,
- maîtriser les coûts de traitement.

A - LES INSTANCES DECISIONNELLES

La thématique gestion des déchets est abordée dans différentes instances du syndicat, mais aussi de la Région.

SYDEVAL	1. Commission traitement des déchets
	2. Bureau syndical
	3. Comité syndical
Préfecture	C.S.S. Commission de Suivi du Site (ex : CLIS) de l'usine de traitement des déchets intercommunale de MARIGNIER
C.S.A.3.D. Charte de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets.	Réunions techniques Elus et techniciens.

B - LES ELUS DU SYNDICAT EN CHARGE DE LA GESTION DES DECHETS

Un élu est plus particulièrement en charge des problématiques « déchets » au sein du syndicat :
Monsieur Pascal POCHAT-BARON : Vice-Président

C - L'EQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE PLUS PARTICULIEREMENT IMPLIQUEE DANS LA GESTION DES DECHETS

- 1 Directrice Générale des Services : Madame Alexia BERTOLINI,
- 2 animatrices déchets : Mademoiselle Fadila BOUCHAMA et Madame Marie BAUDOIN
- 1 technicien : Monsieur Eric GIL.

D - PRINCIPE D'ADHESION A LA COMPETENCE TRAITEMENT DES DECHETS

Principe d'adhésion au SYDEVAL durant l'année 2022				
	Nb. de communes	Compétence Collecte	Compétence traitement : Incinération et tri sélectif des emballages	Déchetteries : nb. et Maîtrise d'ouvrage (M.O.)
Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – C.C.M.G.	8	Communauté de Communes des Montagnes du Giffre <i>(O.M. principalement en régie et tri sélectif en prestation de services)</i>	SYDEVAL	1 : (M.O. C.C.M.G.)
Communauté de Communes Faucigny-Glières – C.C.F.G.	7	Communauté de Communes Faucigny-Glières <i>(collecte des OM en régie et tout le tri sélectif en prestation de services)</i>	SYDEVAL	4 : (M.O. C.C.F.G.)
Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes 2.C.C.A.M.	10	Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes	SYDEVAL	7 : (M.O. 2.C.C.A.M.)
Communauté de Communes des Quatre Rivières	10 +1 (<i>* la commune de FILLINGES a intégré notre territoire de compétence au 1^{er} juillet 2022</i>)	Communauté de Communes des Quatre Rivières <i>(OM et tri sélectif en prestation de services)</i>	SYDEVAL	2 : (M.O. C.C.4.R.)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la CC4R qui s'est substituée à la Commune de SAINT-JEOIRE et au SIVOM RISSE ET FORON en matière de collecte des déchets, était adhérente à notre syndicat pour 10 de ses communes membres (*), à la fois pour la sous-compétence incinération mais également pour la sous-compétence « tri sélectif ». La commune de FILLINGES a intégré notre territoire de compétence au 1^{er} juillet 2022, pour les deux sous-compétences.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes exerce la compétence « Tri sélectif » sur le territoire de ses dix communes membres. Notre syndicat continue d'exercer sa compétence « Tri sélectif », sur le territoire des 3 autres collectivités adhérentes, qui couvre vingt-six communes, avec Fillinges depuis le 1^{er} juillet 2022.

Pour les analyses utilisant la notion de kg/habitant, la population de Fillinges sera comptabilisée à 50 % car ses déchets n'ont été considérés que sur la moitié de l'année 2022.

E - POPULATION DESSERVIE

	2022	Population totale INSEE	Tri sélectif des emballages et compostage	Incinération des déchets
Communauté de Communes Faucigny-Glières. C.C.F.G. (Pop totale 28 044)	AYZE	2 279	X	X
	BONNEVILLE	12 915	X	X
	BRISON	484	X	X
	CONTAMINE-SUR-ARVE	2 356	X	X
	MARIGNIER	6 557	X	X
	GLIERES VAL DE BORNE*	1 844	X	X
	VOUGY	1 609	X	X
Communauté de Communes Cluses, Arve et Montagnes. 2.C.C.A.M (pop. totale 47 216)	ARACHES	1 901	-	X
	CLUSES	17 323	-	X
	LE REPOSOIR	557	-	X
	MAGLAND	3 308	-	X
	MARNAZ	5 758	-	X
	MONT-SAXONNEX	1 721	-	X
	NANCY-SUR-CLUSES	480	-	X
	SCIONZIER	9 070	-	X
	SAINT-SIGISMOND	618	-	X
THYEZ	6 480	-	X	
Communauté de Communes des Quatre Rivières C.C.4.R. (pop totale 19 995 Pop retenue 18 193 car seulement pop de Fillinges comptée à 50%)	FAUCIGNY	661	X	X
	LA TOUR	1 326	X	X
	FILLINGES (commune adhérente à notre syndicat depuis le 1 ^{er} juillet 2022).	Pop réelle 3604 Pop retenue 1802.	X	X
	MARCELLAZ-EN-FAUCIGNY	1 070	X	X
	MEGEVETTE	615	X	X
	ONNION	1 317	X	X
	PEILLONNEX	1 421	X	X
	SAINT-JEAN-DE-THOLOME	1 035	X	X
	SAINT-JEOIRE	3 471	X	X
Communauté de Communes des Montagnes du Giffre C.C.M.G. (Pop totale 12 440)	VILLE-EN-SALLAZ	943	X	X
	VIUZ-EN-SALLAZ	4 532	X	X
	CHATILLON-SUR-CLUSES	1 238	X	X
	LA RIVIERE-ENVERSE	475	X	X
	MIEUSSY	2 485	X	X
	MORILLON	689	X	X
	SAMOENS	2 536	X	X
	SIXT-FER-A-CHEVAL	777	X	X
TANINGES	3 465	X	X	
VERCHAIX	775	X	X	
	Population (Nb de communes concernées)		58 677 (26)	105 893 (36)

* Au 1^{er} janvier 2019, les communes d'ENTREMONT et PETIT BORNAND-LES-GLIERES ont fusionné pour former la commune de GLIERES VAL DE BORNE.

A – GESTION DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

COLLECTE

La collecte des déchets ménagers résiduels ne relève pas de la compétence de notre syndicat. Elle est assurée par nos quatre Communautés de Communes adhérentes : C.C.F.G., C.C.M.G., C.C.4.R. et 2.C.C.A.M.

TRAITEMENT

1- Population desservie et collectivités concernées.

Population desservie : **105 893** habitants et 36 communes (adhésion à la compétence par l'intermédiaire de quatre communautés de communes).



2- Collecte et traitement : les déchets ménagers et assimilés sont acheminés par les adhérents (ou leurs prestataires) à l'UVE de MARIGNIER, propriété du SYDEVAL. L'installation est gérée depuis le 1^{er} octobre 2009 par la société ARVALIA (filiale de VEOLIA). Après une consultation lancée en 2019, notre syndicat a signé le 14 mai 2020, un Marché Global de Performance (M.G.P.) avec la société ARVALIA. Ce marché comprend deux parties :

- **Une 1^{ère} partie consacrée à l'exploitation de l'installation.** Cette partie du marché a pris effet le 1^{er} octobre 2021 pour une période courant jusqu'au 31 décembre 2027 et pourra être reconduite jusqu'au 30 septembre 2033 (tranche optionnelle).

Le marché d'exploitation intègre les principales prestations suivantes :

- La mise à disposition du personnel
- Le petit entretien courant et la maintenance
- Les contrôles réglementaires
- Les délestages de déchets (dans la limite de 48 000 tonnes pris en charge)
- La préparation et le traitement des mâchefers (valorisation ou enfouissement).
- La mise en œuvre du plan de GER alimenté par le SYDEVAL via un fond
- La fourniture de chaleur au Réseau de Chauffage Urbain du Bassin Clusien. Elle a débuté en octobre 2022.
- La production d'électricité via un GTA.

La recette liée à la vente de chaleur revient intégralement au SYDEVAL

Il est à noter que l'alimentation en électricité de l'UVE est assurée :

- o Par le GTA lorsqu'il est en fonctionnement (fourniture à l'exploitant à titre gratuit = clause inscrite lors de la consultation)
- o Par le réseau public lorsque le GTA est à l'arrêt (charge assumée par le SYDEVAL – contrat de fourniture passé avec Total Energies).

Il est précisé que la vente d'électricité sur le réseau est effectuée par VEOLIA mais la recette revient au SYDEVAL à l'exception d'une part d'intéressement.

La recette de vente de l'électricité à la STEP revient également au SYDEVAL (Budget Traitement des déchets).

- **Une seconde partie qui concerne la modernisation de l'installation** dont une part importante dédiée à l'amélioration de la performance énergétique :

- o Modifications liées à l'augmentation énergétique :
 - Changement du groupe turbo alternateur
 - Mise en place d'un réchauffeur d'air
 - Mise en place d'un échangeur de chaleur pour alimenter le futur digesteur de boues de la STEP en énergie.
 - Mise en place d'un échangeur de chaleur afin d'alimenter en énergie de réseau de chauffage urbain de la commune de CLUSES.
 - Mise en place d'un réchauffeur d'air.
 - Mise en place d'un récupérateur de chaleur au niveau des fumées avant cheminée (éco-finisseur).
- o Autres travaux
 - Mise en place d'un analyseur mercure

- Mise en place d'un catalyseur de type SCR
- Mise en place d'une rétention d'eau incendie + système d'aspersion dans le hall fosse.
- Mise en place du zéro rejet des substances liquides dangereuses.

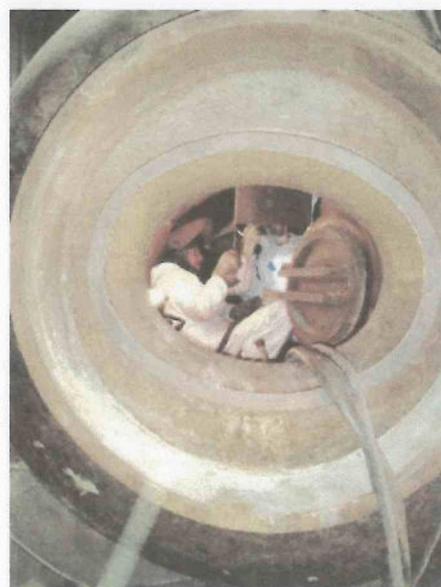
L'année 2020 a essentiellement été consacrée à la préparation des travaux (étude de conception et d'exécution). Les principaux travaux ont été réalisés entre le début janvier et la fin décembre 2021.



Vue générale du chantier côté éco-finisseur et catalyseur.



Installation du catalyseur.



*Travail de soudure dans le ballon
chaudière*



Génie-civil du bâtiment GTA



Pièces de la turbine à l'usine usine



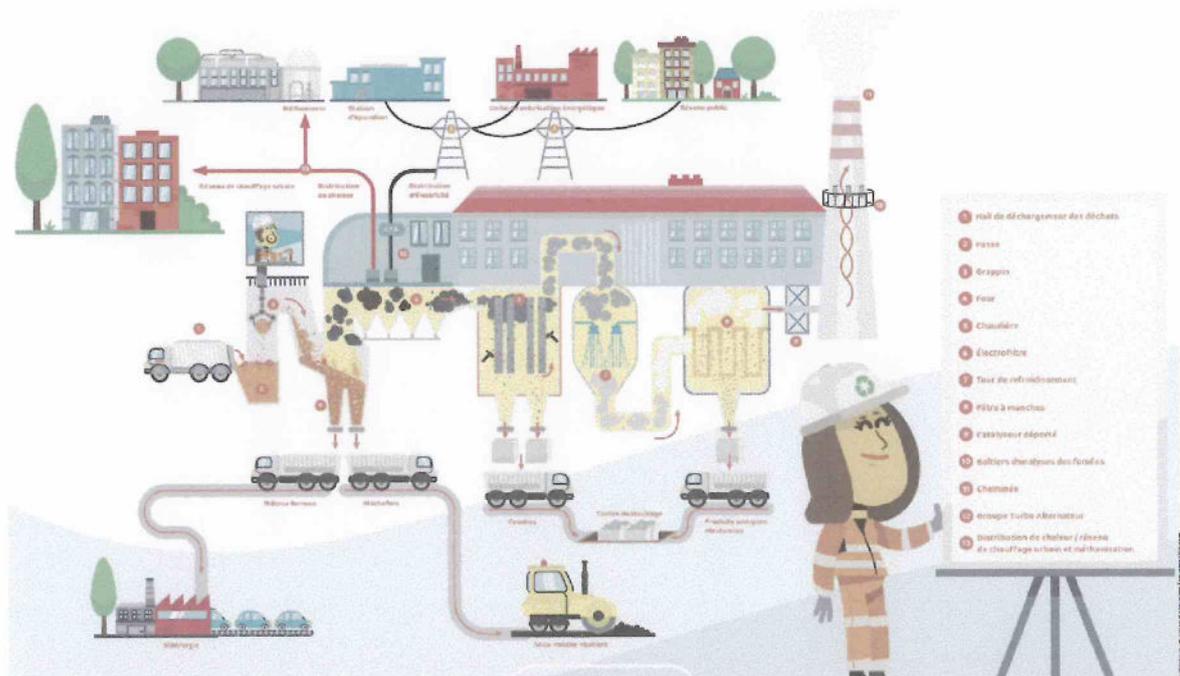
Installation de la turbine



Bâtiment GTA après travaux - vue ouest.

Les derniers travaux ainsi que les levées de réserves ont été effectués durant l'année 2022.

3 - Fonctionnement de l'UVE Intercommunale de MARIGNIER (après travaux de modernisation du M.G.P.) :



- Une fosse de 1 600 m³ permet la réception et le stockage des déchets avant traitement.
- Les déchets sont traités dans un four à grilles à une température comprise entre 850 et 1100°C. Les boues issues de la STEP sont injectées dans le four à l'aide du système PYROMIX.
- Les gaz de combustion alimentent une chaudière reliée à un turbo-alternateur qui assure la production d'électricité. **La performance énergétique de l'installation constatée en 2022 est de 0,74 (P.E. au sens TGAP). Grâce au nouveau GTA mis en service en toute fin d'année, la performance énergétique devrait à termes atteindre 88%.**
- Le système de traitement des fumées :
 - Injection d'eau ammoniacale pour piéger les oxydes d'azote (au niveau du premier parcours de la chaudière).
 - Passage au sein d'un électrofiltre pour piéger les poussières.
 - Injection de bicarbonate et de coke de lignite et passage dans un filtre à manches pour piéger les acides, métaux lourds et dioxines-furanes.
 - Depuis 2021, des manches classiques ont été réinstallées au profit des manches catalytiques installées en 2015 mais qui s'usaient rapidement. Les inserts catalytiques ont été remplacés par un catalyseur déporté plus performant (système SCR). Il permettra d'abattre les NO_x sous une limite encore plus faible fixée à 50 mg/l.

Les différents polluants sont analysés en continu au niveau de la cheminée avant rejet à l'atmosphère. Des contrôles des rejets atmosphériques et aqueux sont également réalisés par des organismes extérieurs afin de renforcer la surveillance de manière indépendante.

La société AAIR LICHENS réalise le suivi environnemental du site depuis plusieurs années. Elle effectue un suivi scientifique, afin de vérifier que le site n'a pas d'impact sur l'environnement local. Des analyses de la concentration en métaux lourds et dioxines / furanes sont ainsi réalisées sur les lichens, le lait, certains végétaux, de différentes stations définies autour de l'installation.

Les résidus d'incinération produits annuellement et leur lieu de traitement sont indiqués ci-dessous :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	évolution / année passée en %	Lieux de traitement	Modalités de traitement
Mâchefers produits en tonnes	7 520	7 367	7 413	7 494	7 256	7 290	6 859	6 918	6 858	7 464	7 449	7 053	-5%	Chantiers de TP locaux	Recyclage en technique routière ou enfouissement
Mâchefers produits kg / tonne incinéré.	169,23	160,00	160,74	159,52	155,06	156,17	152,21	153,99	151,05	162,25	162,68	155	-5%		
Cendres en tonnes	957	1 096	1 095	1 108	1 068	1 124	903	911	920	899	844	629	-26%	C.E.T. de classe 1	Stockage
Cendres produites kg / tonne incinérée.	21,54	22,50	23,76	23,59	22,83	24,08	20,03	20,28	20,27	19,54	18,43	14	-25%	(société SECHE à LAVAL 35)	
PSR en tonnes	369	358	309	291	344	371	339	367	352	387	375	323	-14%	C.E.T. de classe 1	Stockage.
PSR produits kg / tonne incinéré.	8,30	7,76	6,71	6,20	7,35	7,95	7,53	8,17	7,75	8,41	8,19	7	-13%	(société SECHE à LAVAL 35)	
Ferrailles (installation) en tonnes	521	556	581	538	458	453	394	494	416	458	294	433	52%	Acieries diverses	Recyclage
Ferrailles produites kg / tonne incinérée.	11,71	12,07	12,59	11,44	9,78	9,70	8,73	11,00	9,17	9,96	6,20	9,53	54%		

THYEZ- EGLISE



THYEZ - LES COTEAUX D'EUGENE



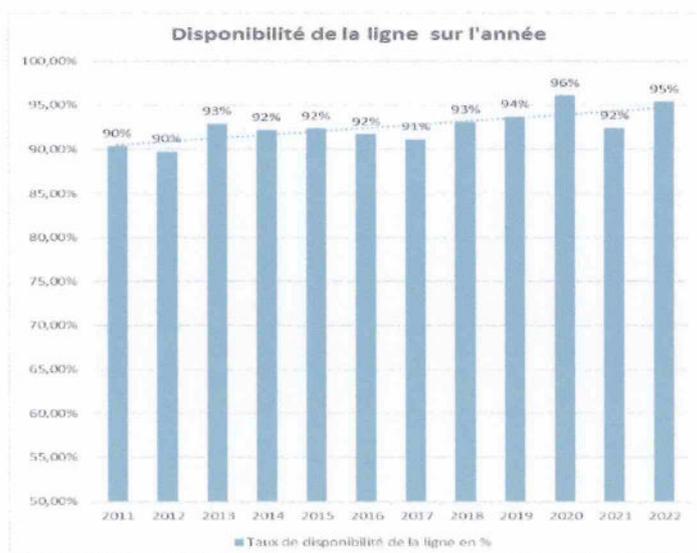
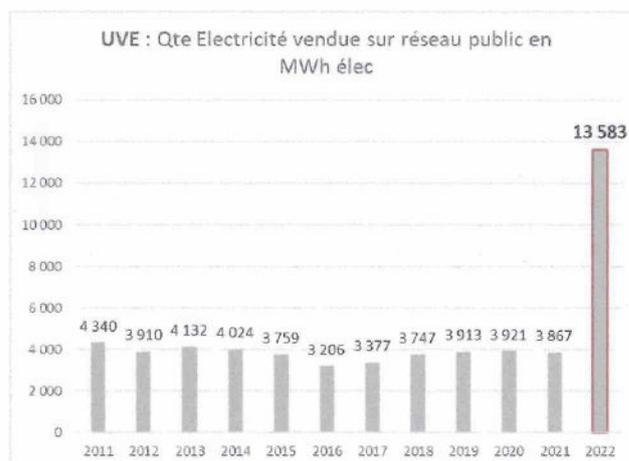
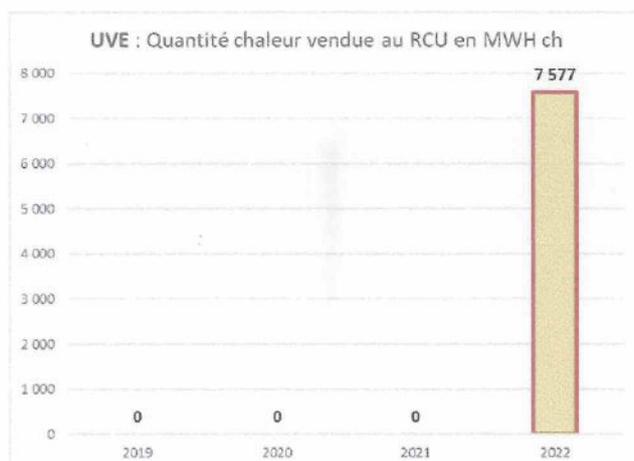
SCIONZIER - CROZET

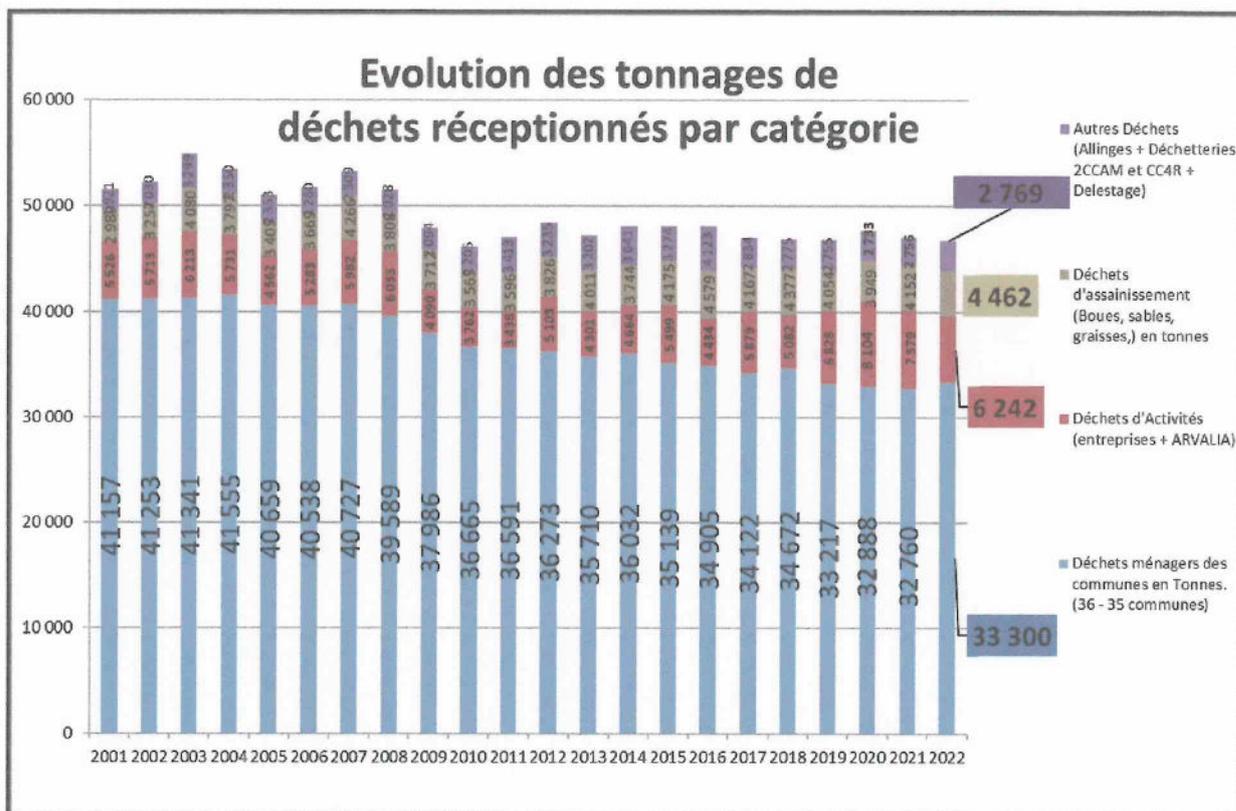


Valorisation des mâchefers : 6 096 Tonnes.

4 - Principaux Indicateurs de fonctionnement de l'UVE :

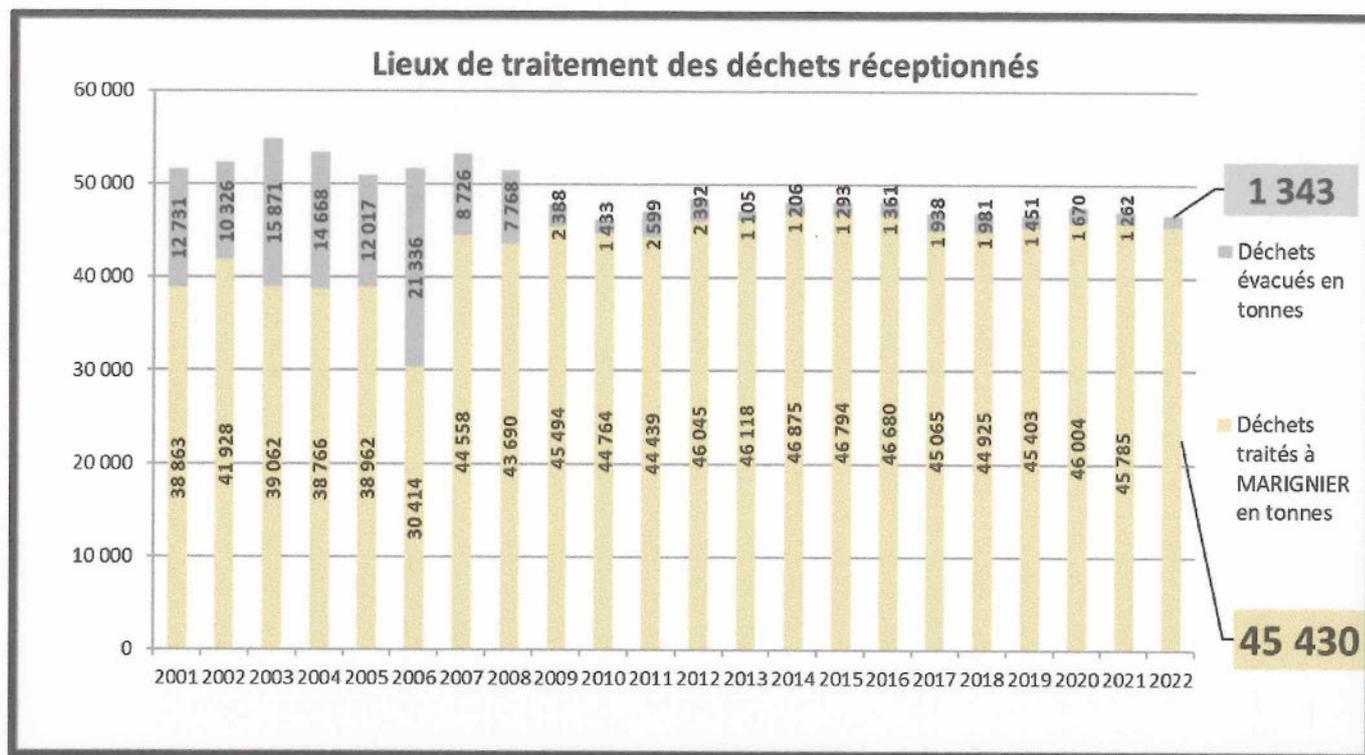
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	évolution / année passée en %	
Electricité produite en KWH	9 839 665	9 719 770	9 863 830	9 700 791	9 639 686	9 060 648	9 202 625	9 636 003	9 660 626	10 057 000	9 414 000	19 267 000	105%	Production en très forte hausse du fait de du fait de la mise en fonctionnement du nouveau GTA en janvier 2022.
Heures de fonctionnement (four)	7 917	7 885	8 137	8 075	8 081	8 057	8 004	8 153	8 209	8 418	8 093	8 357	3%	Nb. d'heures en hausse sensible suite à la fin de période de travaux de modernisation.
Taux de disponibilité de la ligne en %	90,38%	89,77%	92,89%	92,18%	92,36%	91,72%	91,12%	93,07%	93,71%	95,10%	92,39%	95,40%	3%	idem ci-dessus
Heures de fonctionnement du GTA	7 842	7 815	8 095	8 052	8 057	7 867	7 906	8 097	8 141	8 393	7 632	8 036	5%	Nb. d'heures en hausse sensible suite à la fin de période de travaux de modernisation.
Taux de disponibilité du GTA en %	89,52%	88,97%	92,41%	92,03%	91,97%	89,56%	90,00%	92,43%	92,93%	95,83%	87,12%	91,74%	5%	idem ci-dessus
Heures de dépassement autorisés des polluants atmosphériques et effluents liquides suivis en continu. (limite réglementaire à 60 h /an)	13,50	6,50	3,50	4,50	5,50	12,00	7,50	7,50	10,00	14,50	15,50	31,0	100%	
tonnage de déchets réceptionnés	47 098	48 437	47 223	48 082	48 088	48 041	47 002	46 906	46 854	47 674	47 046	46 774,00	-1%	
tonnage de déchets incinérés	44 440	46 045	46 118	46 977	46 794	46 680	45 054	44 925	45 403	46 004	45 788	45 430,0	-1%	
Rendement de l'installation en tonne / heure.	5,53	5,84	5,66	5,82	5,79	5,79	5,63	5,51	5,53	5,46	5,66	5,44	-4%	
Tonnage de déchets évacués	2 598	2 392	1 105	1 105	1 293	1 361	1 938	1 981	1 451	1 670	1 258	1 343,00	7%	





		2021	2022	Evolution	
				%	tonnes
Déchets des collectivités adhérentes	Com Com Cluses Arve et Montagnes	16 849,55	16 798,05	-0,31%	-51,50
	Comm Com des Montagnes du Giffre	4 373,96	4 834,78	10,54%	460,82
	Com Com Faucigny Glières (y compris déchets MARIIGNIER)	7 894,00	7 871,60	-0,28%	-22,40
	Com Com des 4 Rivières	4 594,15	4 725,08	2,85%	130,93
	Sous-total	33 711,66	34 229,51	1,54%	517,85
Interdépannage	OM Thonon Agglo (Commune d'ALLINGES)	877,78	849,68	-3%	-28,10
	OM Synd de Traitement des Ordures du Chablais	26,74	0,00	-100%	-26,74
	Sous-total	904,52	849,68	-6,06%	-54,84
Déchets Industriels Banals	DIB des Entreprises	6 720,43	5 478,52	-18,48%	-1 241,91
	DIB ARVALIA	665,20	763,26	14,74%	98,06
	Déchets Verts	887,02	990,26	11,64%	103,24
	Sous-total	8 272,65	7 232,04	-12,58%	-1 040,61
Résidus d'assainissement	Boues de station d'épuration (MARIIGNIER)	3 888,75	4 140,52	6,47%	251,77
	Sables de station d'épuration	268,26	321,80	19,96%	53,54
	Sous-total	4 157,01	4 462,32	7,34%	305,31
	Déchets Traités	45 785,10	45 430,43	-0,77%	-354,67
	Déchets Evacués	1 260,74	1 343,12	6,53%	82,38
	Total de déchets réceptionnés	47 045,84	46 773,55	-0,58%	-272,29

5 - Evolution de la saturation de l'UVE



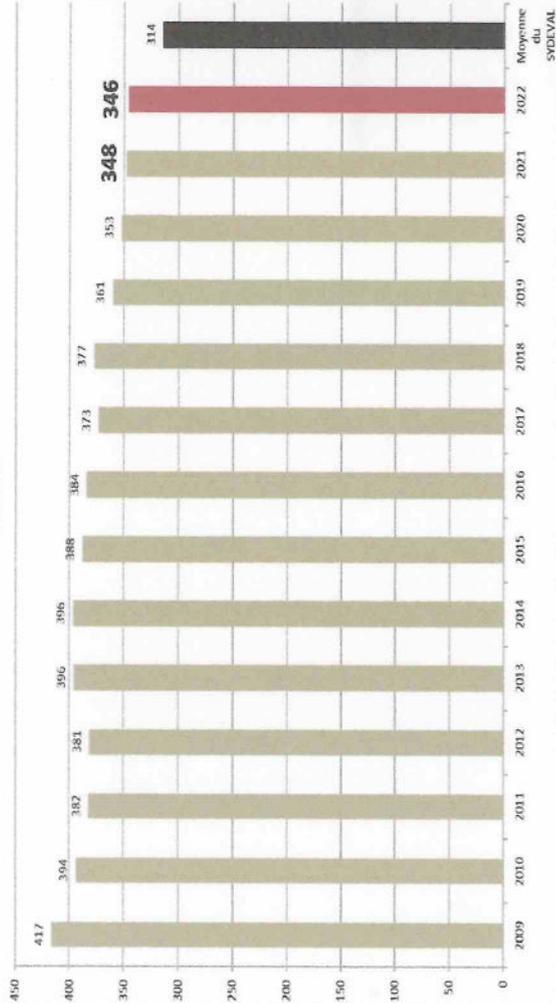
6 - Production de déchets ménagers par collectivité.

**Quantité de déchets pris en charge à l'UIOM de MARGNIER
en kg / habitant
(sur base population Insee totale)**

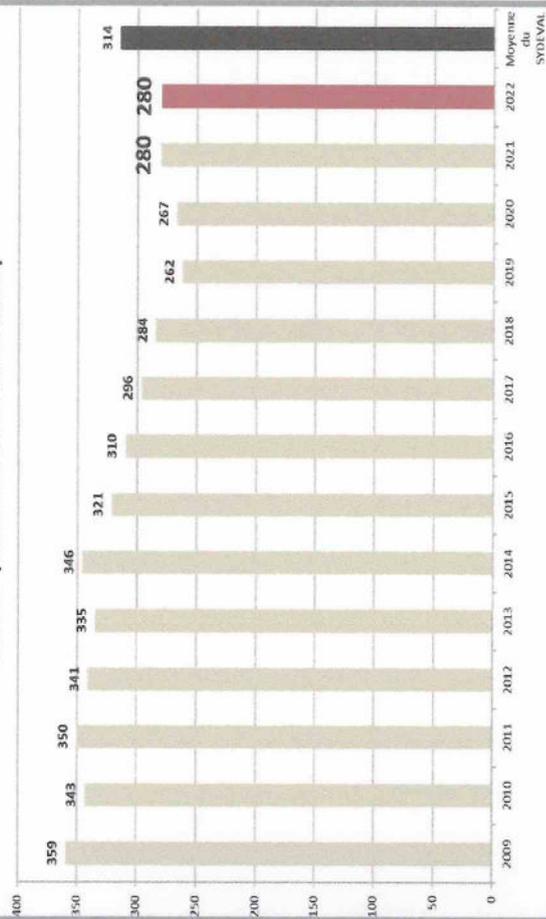
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation / à l'an passé
CC4R (*)						277	273	284	261	283	252	258	254	234	-8%
CCF6	359	343	350	341	335	346	321	310	296	284	262	267	280	280	0%
CCMG	563	563	535	525	452	427	411	403	399	420	398	381	352	389	10%
2CCAM (*)	417	394	382	381	396	396	388	384	373	377	361	353	348	346	0%
Total 35 communes (4 CC = périmètre compétence Incineration)	410	388	381	377	369	368	355	348	339	340	322	318	315	314	0%
Total des 25 communes (3 CC sur périmètre compétence tri)	405	385	376	368	345	345	328	317	309	309	289	289	289	289	0%

Evolution de la quantité de déchets ménagers produits par habitant et par an base pop INSEE Total

ZCCAM



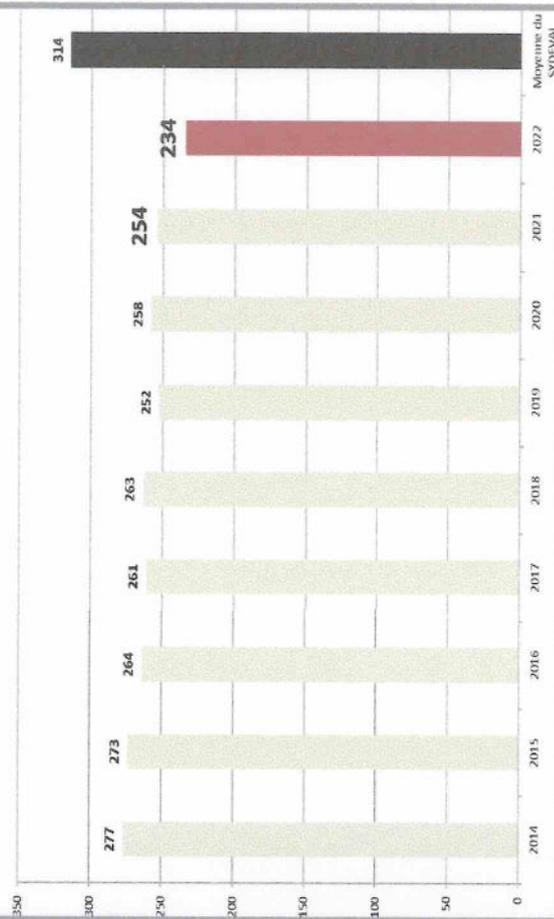
C.C.F.G. (ex SIVOM de la R Bonneville)



C.C.M.G. (ex SI Haut-giffre)



CC4R

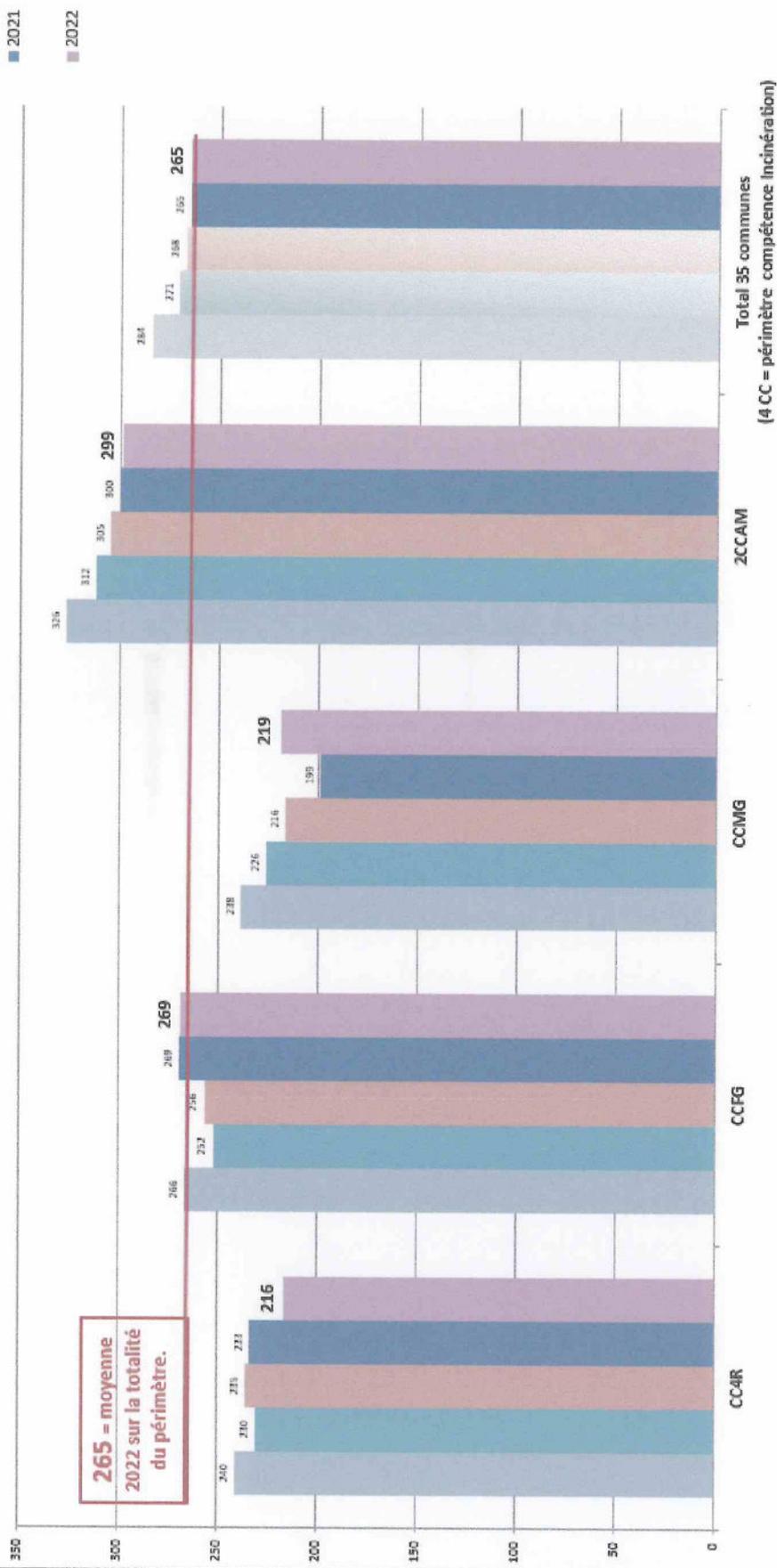


France : 248

Région : 225

Dép. 74 : 261

**Quantité de déchets pris en charge à l'UIOM de MARIIGNIER
en kg / habitant (sur base population DGF)**



7 - Partenariat privilégié avec le SITOM des Vallées du MONT-BLANC

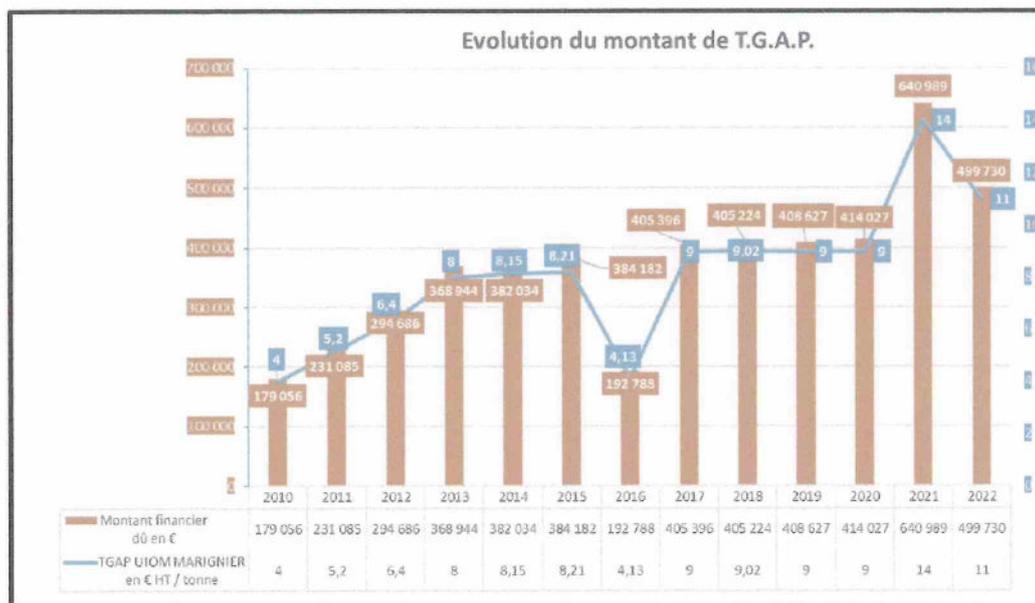
En cas de saturation de notre équipement, lors des arrêts techniques ou en cas d'incident, l'exutoire alternatif prioritaire est l'UVE de Passy. En effet, jusqu'au 31 /12 /2020 une convention de partenariat privilégié liait notre syndicat et le SITOM des Vallées du MONT-BLANC, afin que les déchets excédentaires de notre territoire soient pris en charge à l'UVE de PASSY, ce qui permet de limiter les transports. Cette convention n'a pas été renouvelée du fait de la crise sanitaire. Malgré tout, 100 % de nos déchets ont été détournés sur l'installation du SITOM en 2022.

Par ailleurs, une convention d'inter-dépannage entre 3 collectivités gestionnaires d'incinérateur a été reconduite en 2021 à l'échelle de la HAUTE-SAVOIE (signature entre 3 syndicats intercommunaux). Cette convention concourt à des objectifs identiques à celle passée entre notre syndicat et le SITOM, mais à l'échelle départementale : éviter le transport de déchets hors du Département, alors que certains sites ne fonctionnent pas en permanence à leur capacité maximale. Cette convention court pour une période courant de 2022 à 2025.

8 - Evolution du niveau de T.G.A.P.

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes est due pour chaque tonne traitée sur notre installation.

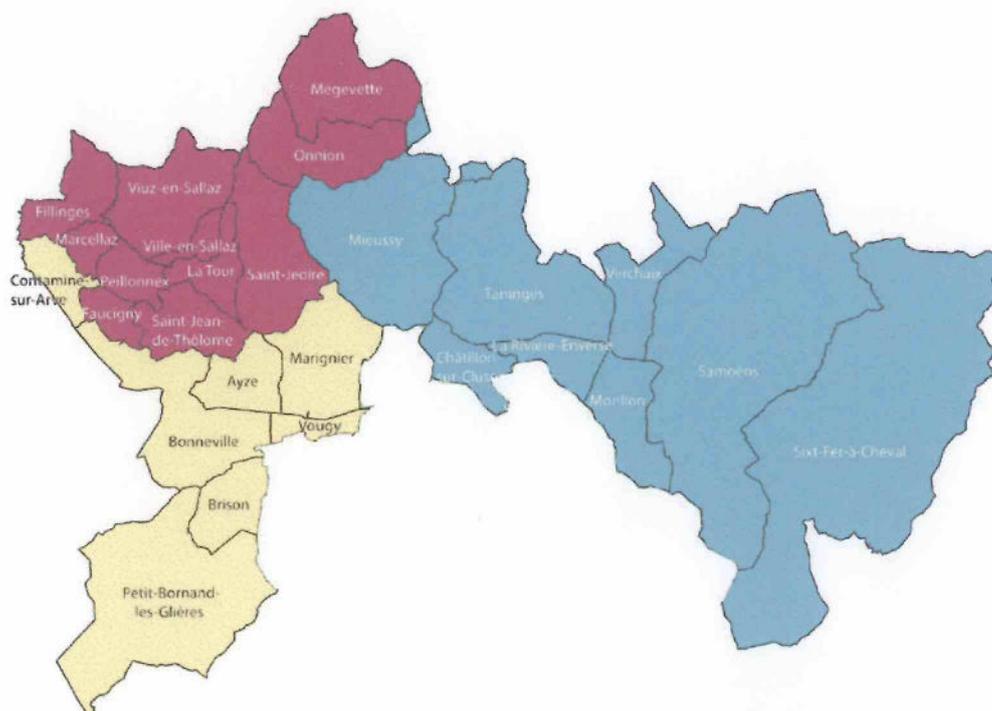
Niveau de TGAP (déchets traités)													
Année.	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TGAP pleine en € HT / tonne	?	11,2	11,2	14	14,27	14,37	14,43	15	15,03	15	15	20	22
TGAP UIOM MARIGNIER en € HT / tonne	4	5,2	6,4	8	8,15	8,21	4,13	9	9,02	9	9	14	11
Tonnage traité (réel)	44 764	44 439	46 045	46 118	46 875	46 794	46 680	45 044	44 925	45 403	46 003	45 785	45 430
Montant financier dû en €	179 056	231 085	294 686	368 944	382 034	384 182	192 788	405 396	405 224	408 627	414 027	640 989	499 730
Elément technique permettant de bénéficier d'un abattement / à la TGAP pleine.	Certification ISO 14000	Traitement des NOx à moins de 80 mg/m ³ ; Certification ISO 14001	Traitement des NOx à moins de 80 mg/m ³ ; Certification ISO 14001	Traitement des NOx à moins de 80 mg/m ³ ; Certification ISO 14001	Traitement des NOx à moins de 80 mg/m ³ ; Certification ISO 14001	Traitement des NOx à moins de 80 mg/m ³ ; Certification ISO 50001	Traitement des NOx à moins de 80 mg/m ³ ; Certification ISO 50001	Traitement des NOx à moins de 80 mg/m ³ ; Certification ISO 50001 Performance énergétique sup à 0,65.					



B - SOUS-COMPÉTENCE « TRI SELECTIF DES EMBALLAGES ».

1 - Population desservie

Population desservie : **58 677 habitants** pour 26 communes (3 Communautés de Communes : C.C.M.G, C.C.F.G et C.C.4.R dont Fillinges sur 6 mois de l'année, donc population comptée à 50%).



2 - Collecte et organisation générale (Corps Creux, Corps Plats, Verre) :

La collecte des emballages recyclables est assurée par nos adhérents qui nous confient la responsabilité de leur traitement.

La collecte sélective des emballages et leur recyclage ont débuté depuis de nombreuses années sur le territoire (principalement le verre et les papiers, cartons). Mais, c'est en 2003, que le syndicat a fédéré l'ensemble des collectivités : généralisation de la collecte sélective des 5 matériaux, communication commune, centre de tri commun, signature du premier contrat avec l'éco-organisme ADELPHE, puis ECO-EMBALLAGES, mise à disposition d'ambassadeurs du tri pour assurer la promotion du recyclage.

Le syndicat assume notamment :

- a. la gestion administrative du Contrat pour l'Action et la Performance Barème F : relation avec CITEO, perception des soutiens financiers...
 - b. la gestion des contrats de reprise, perception des recettes et relation avec les filières de recyclage.
- Le syndicat était signataire du contrat ECO-EMBALLAGES (Contrat Programme de Durée barème E, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010). Le SYDEVAL a signé fin 2017, avec la Société CITEO, - unique éco-organisme en charge des emballages - le nouveau contrat, barème F qui est entré en vigueur pour une période courant du 1^{er} janvier 2018 à fin 2022. Un avenant de prolongation a été signé pour une durée de 1 an (1^{er} janvier au 31 décembre 2023).

Le SYDEVAL est responsable du tri des emballages. En 2022, le SYDEVAL a continué de faire trier ses emballages / papiers par la société EXCOFFIER, sur le site de VILLY-LE-PELLOUX via un marché de prestation de services qui a pris fin le 31 décembre 2022. Du fait de l'obligation d'élargir le tri des emballages à l'ensemble des plastiques (ECT : Extension des Consignes de Tri), le SYDEVAL s'est associé aux Collectivités Locales de Haute-Savoie. Un marché de tri en groupement de commande a été signé en janvier 2022. Il ne prendra effet qu'au 1^{er} janvier 2023.

- Notre syndicat est également signataire d'une convention pour le soutien à la valorisation des papiers avec la société ECO-FOLIO. Ce contrat était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017. Il a été remplacé par le nouveau contrat également signé avec la société CITEO unique éco-organisme pour ce type de déchets. Elle est en vigueur du 1^{er} janvier 2018 au 31

décembre 2022. Un avenant de prolongation d'une durée de 1 an a également été signé afin de faire courir le contrat jusqu'au 31 décembre 2023.

- Le SYDEVAL assure la coordination des actions de promotion de la collecte sélective des emballages : campagnes de communication, animations dans les écoles, stands d'information...

3 - Prise en charge du verre d'emballages :

- La collecte :

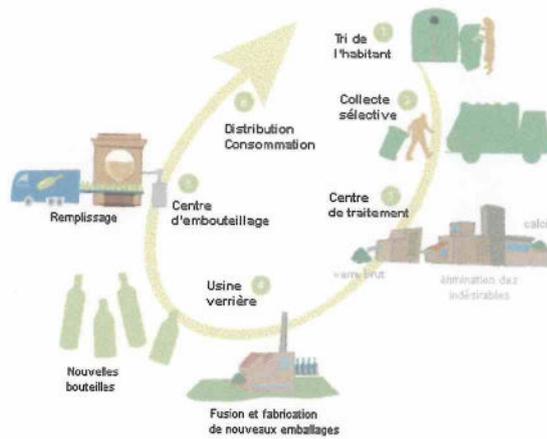
Le verre est collecté par les collectivités adhérentes grâce à des P.A.V - Points d'Apport Volontaire, équipés majoritairement de conteneurs aériens (environ 150 conteneurs par flux sur l'ensemble du territoire). Certaines collectivités mettent en place ponctuellement des conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Le code couleur uniforme sur l'ensemble du territoire est la couleur verte.

La dotation par collectivité respecte, pour la très grande majorité d'entre elles, les recommandations de CITEO, à savoir au minimum un conteneur pour 450 habitants en milieu urbain et un conteneur pour 300 / 250 habitants en milieu rural.

La collecte est assurée en prestation de services. Il est à noter que la CCMG a arrêté la collecte du verre en bac roulant en fin d'année 2018.

Dans tous les cas, le verre est stocké sur des plates-formes. Le transport du verre vers les usines de recyclage est assuré par les camions affrétés par la filière de recyclage O-I Manufacturing.

Le traitement et la chaîne du recyclage.



Système de recyclage des emballages en verre

Le verre est recyclable à l'infini et à 100%. 100% des sites de traitement sont en France.

Evolution annuelle des tonnages de verre collecté sur les 3 CC.



Bénéfice environnemental du recyclage du verre (source : <https://e-tonnes.citeo.com/>)



4 - Prise en charge des corps creux et des corps plats :

- La collecte :

Les corps creux et corps plats sont collectés par les collectivités adhérentes grâce à des points publics d'Apport Volontaire, majoritairement à l'aide de conteneurs aériens. Certaines collectivités mettent en place, ponctuellement, des conteneurs enterrés ou semi-enterrés.

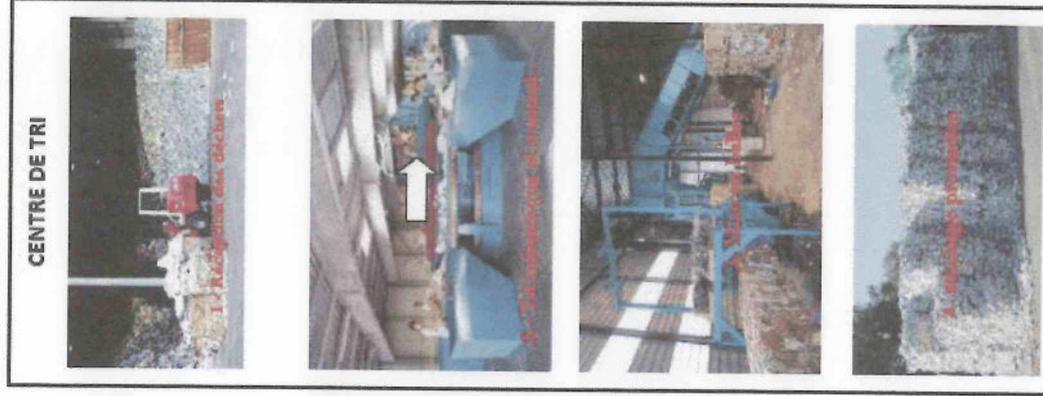
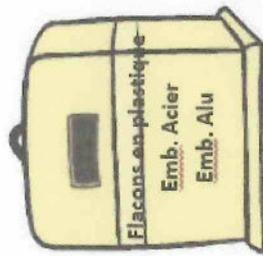
La dotation par collectivité respecte, pour la très grande majorité d'entre elles, les recommandations de CITEO, à savoir au minimum un conteneur pour 450 habitants en milieu urbain et un conteneur pour 300 / 250 habitants en milieu rural.

Nos collectivités adhérentes assurent l'acquisition et l'entretien des P.A.V., la collecte et le transport des deux flux jusqu'au centre de tri actuellement situé à VILLY-LE-PELLOUX (74). La collecte est assurée exclusivement en prestation de services.

- Le traitement: tri des différents matériaux et envoi vers les différentes filières de recyclage.

Les deux flux sont accueillis et traités, de manière séparée, au centre de tri de VILLY-LE-PELLOUX, exploité par la Société EXCOFFIER.

COMPETENCE COLLECTE



CENTRE DE TRI

COMPETENCE TRAITEMENT

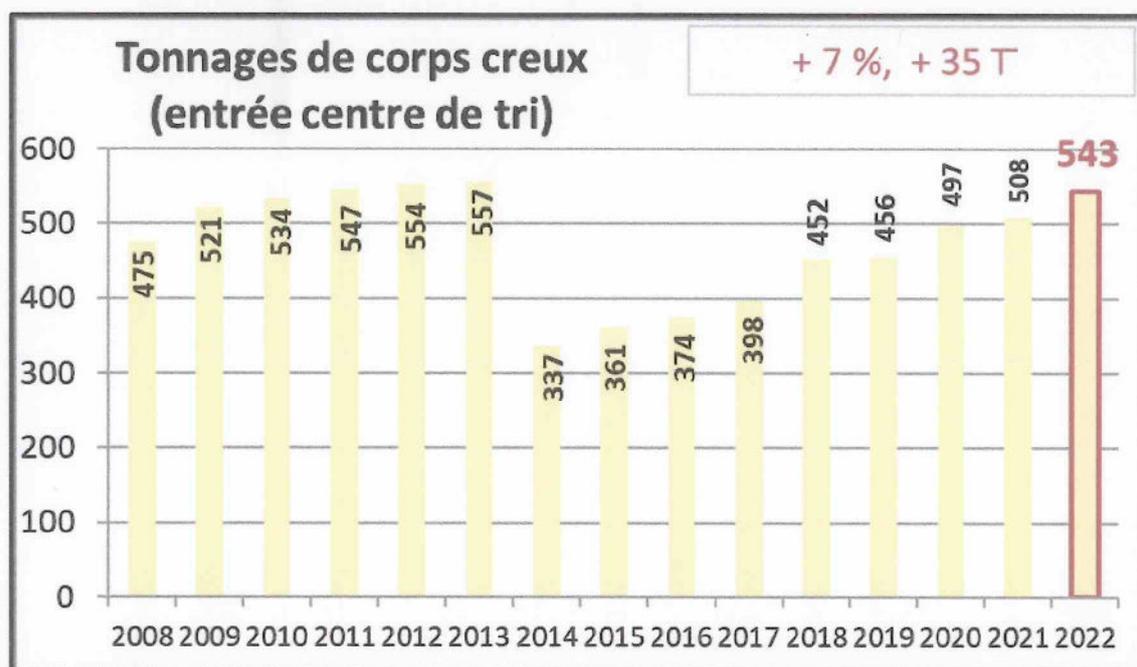
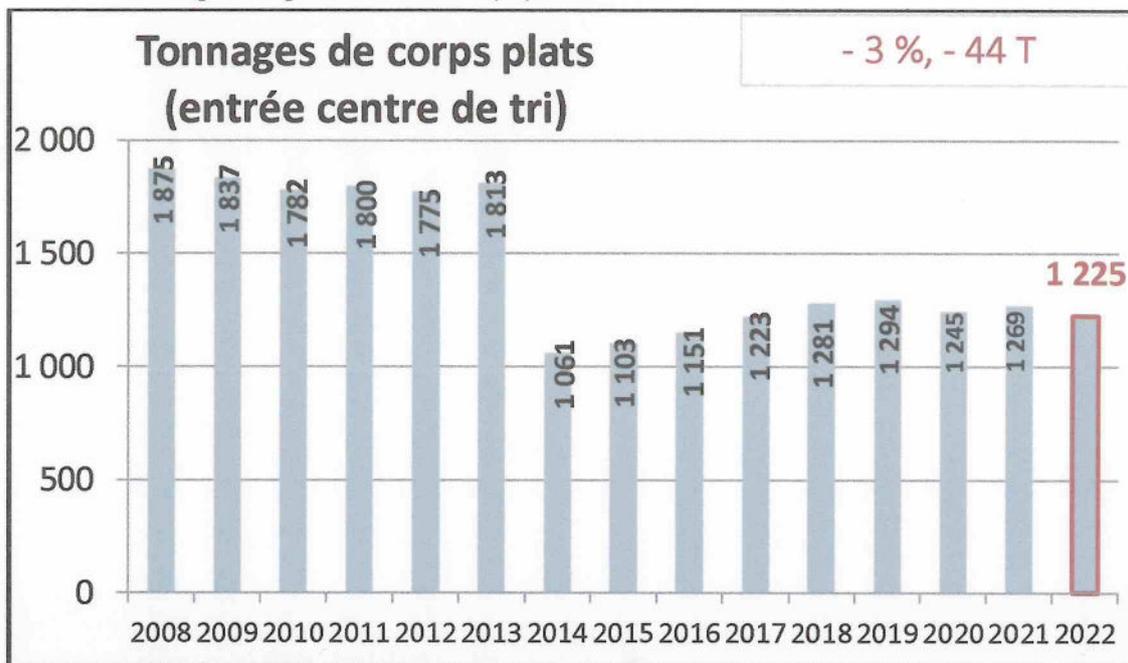


- Recyclage « Alu »
REGEAL - AFFIMET
- Recyclage « Acier »
EXCOFFIER
- Recyclage « Plastiques »
VALORPLAST
- Recyclage des « Briques »
REVIPAC
- Recyclage « IRM et Gros de magasin »
EXCOFFIER
- Recyclage des « cartonnets »
EXCOFFIER

SCHEMA DE FONCTIONNEMENT

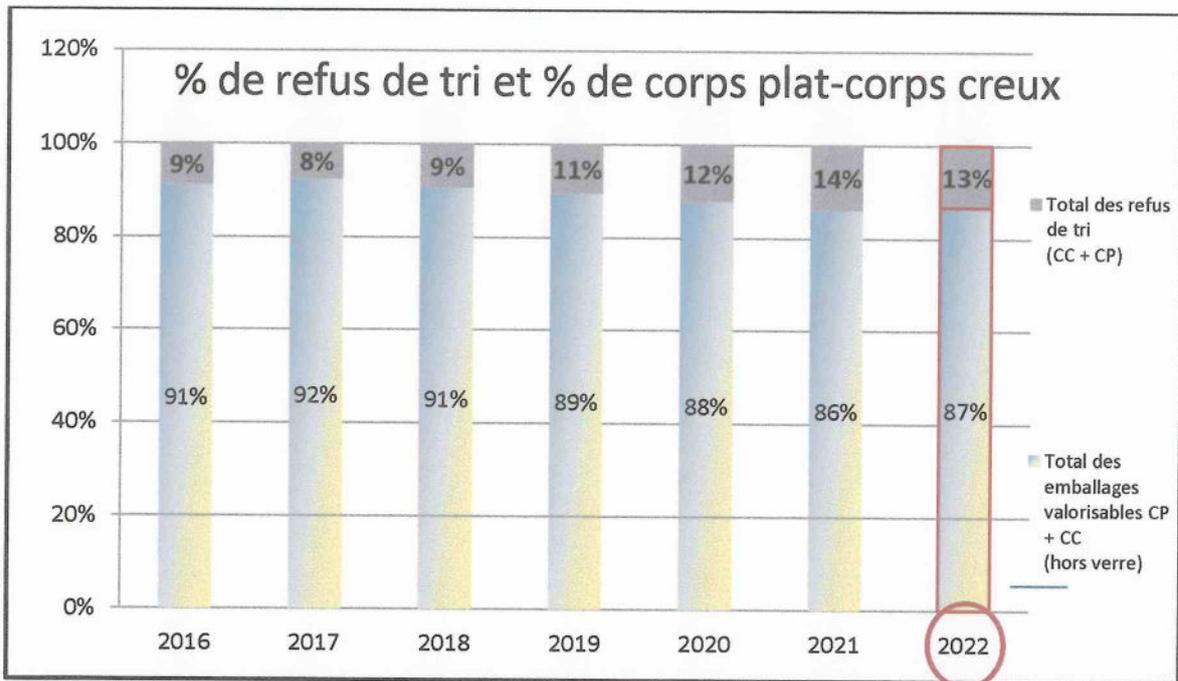
- Evolution annuelle des tonnages collectés pour chaque Flux :

Les tonnages bruts des deux flux corps plats et corps creux sont globalement stables en 2022 malgré l'augmentation de la population.



La baisse de tonnages entrant au centre de tri, à la fois pour les corps creux et les corps plats, observée en 2014, s'explique par une réduction de périmètre du fait de la reprise de la compétence « tri sélectif » par la 2.C.C.A.M. au 1^{er} janvier 2014.

- **Les refus de tri :**



Le taux de refus augmentait régulièrement depuis qq années et s'est stabilisé en 2022 : il représente **13 %** de la totalité des deux flux corps plats + corps creux. Cela signifie que **87 %** des déchets qui entrent au centre de tri sont recyclés.

- Bénéfices environnementaux - équivalence en « nombre d'emballages » et quantités de produits nouvellement fabriqués (sources = <https://e-tonnes.citeo.com/>)





Recycler 38 tonnes DE BRIQUES ALIMENTAIRES PERMET



Recycler 1 259 tonnes D'EMBALLAGES EN CARTON PERMET



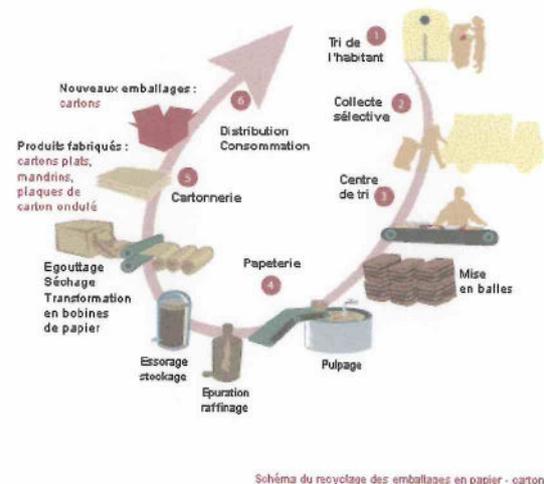
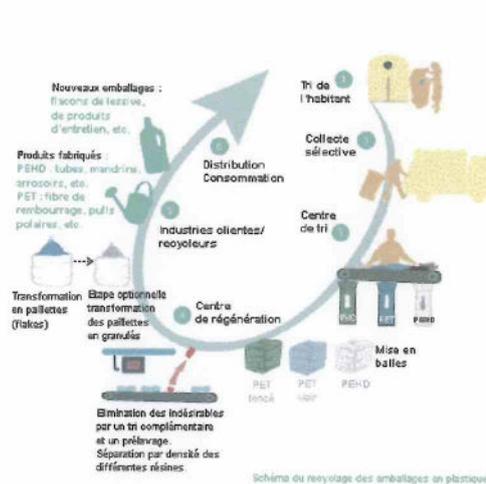
Recycler 165 tonnes DE MIX - RIGIDES EN PET PERMET



Recycler 56.74 tonnes DE MIX - RIGIDES EN PE/PP/PS PERMET



- Les chaînes du recyclage des principaux matériaux :



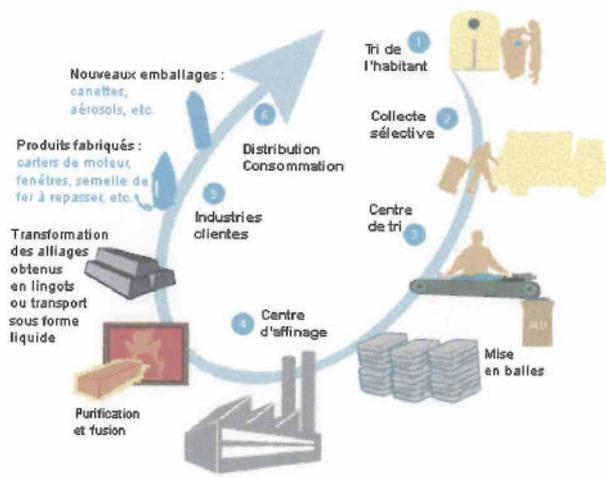


Schéma du recyclage des emballages en aluminium

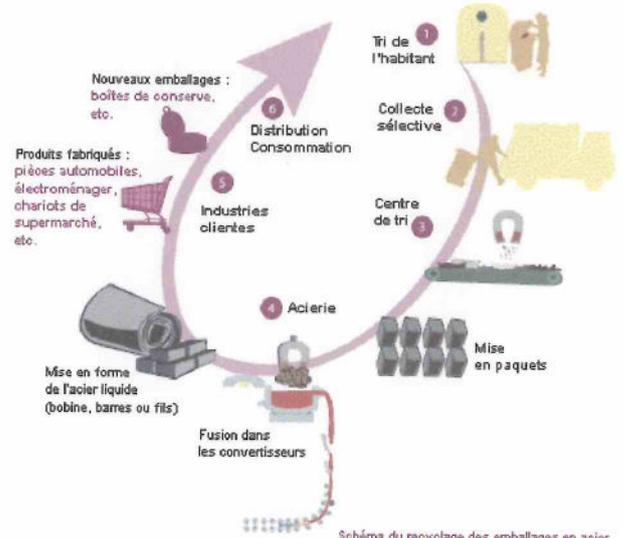
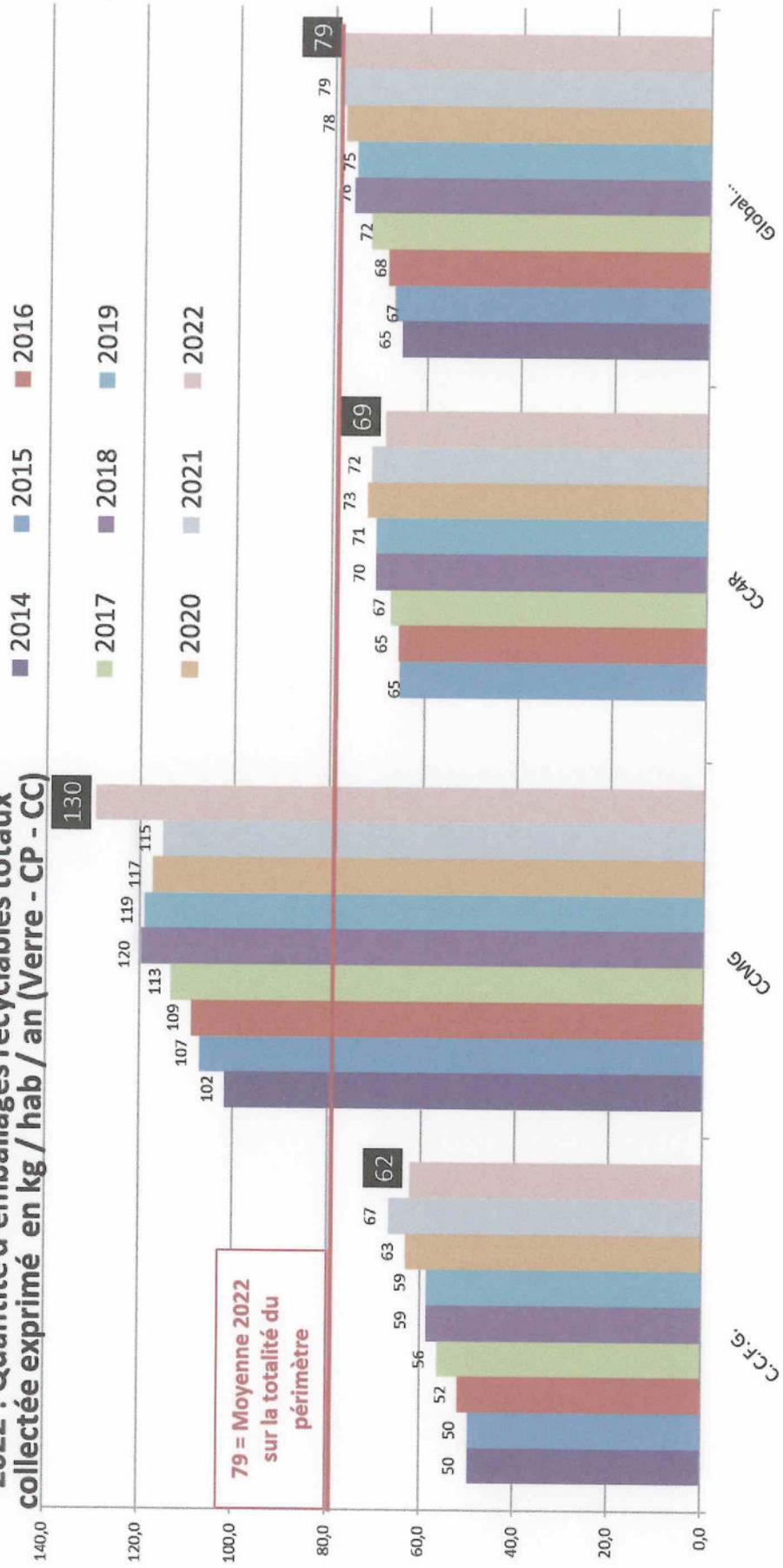


Schéma du recyclage des emballages en acier

Références :

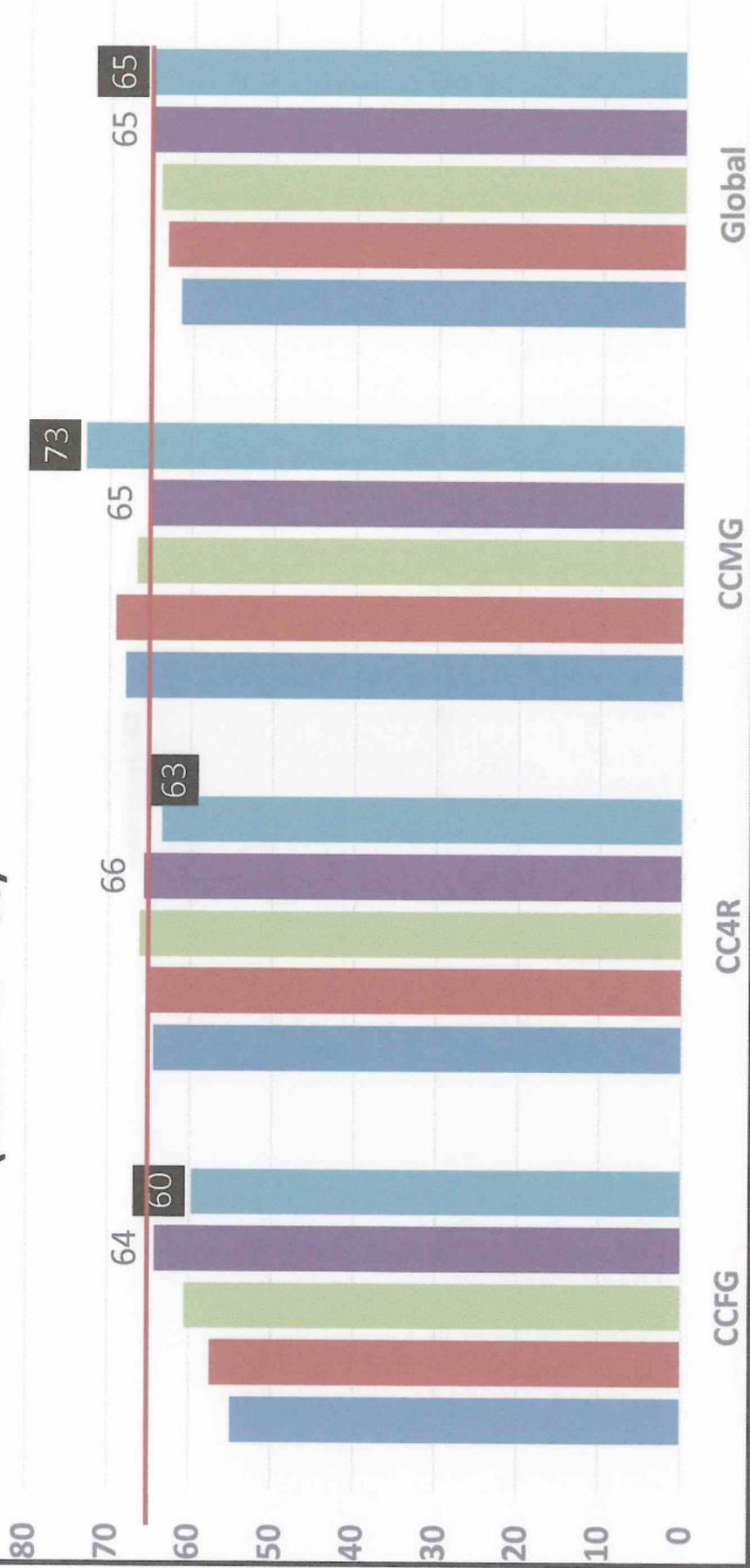
France : 82 = , Région = 81 ; Dép. 74 = 90

2022 : Quantité d'emballages recyclables totaux collectée exprimé en kg / hab / an (Verre - CP - CC)

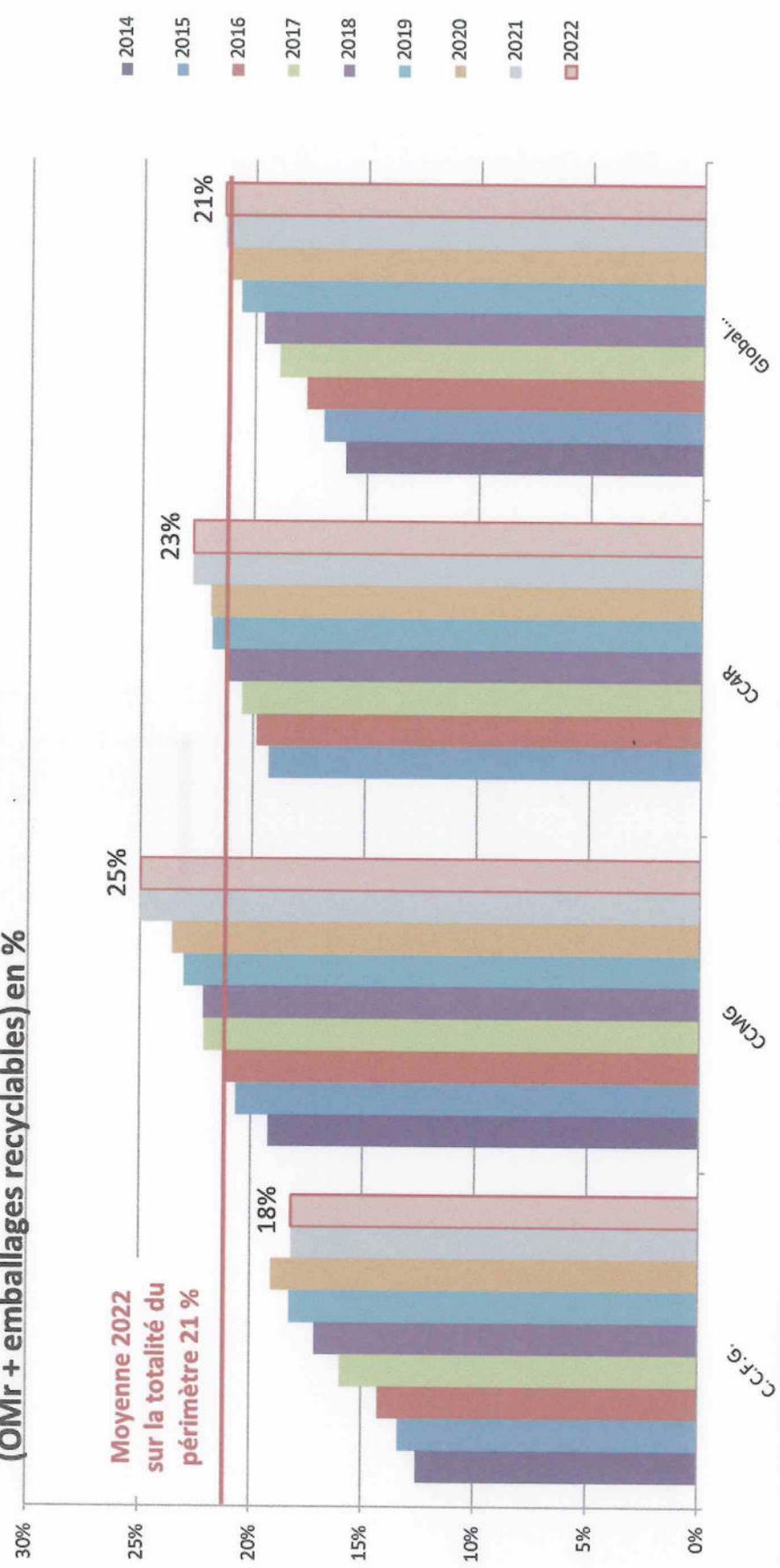


2022 : Quantité d'emballages recyclables totaux collectée exprimé en kg / hab / an - base pop DGF (Verre - CP - CC)

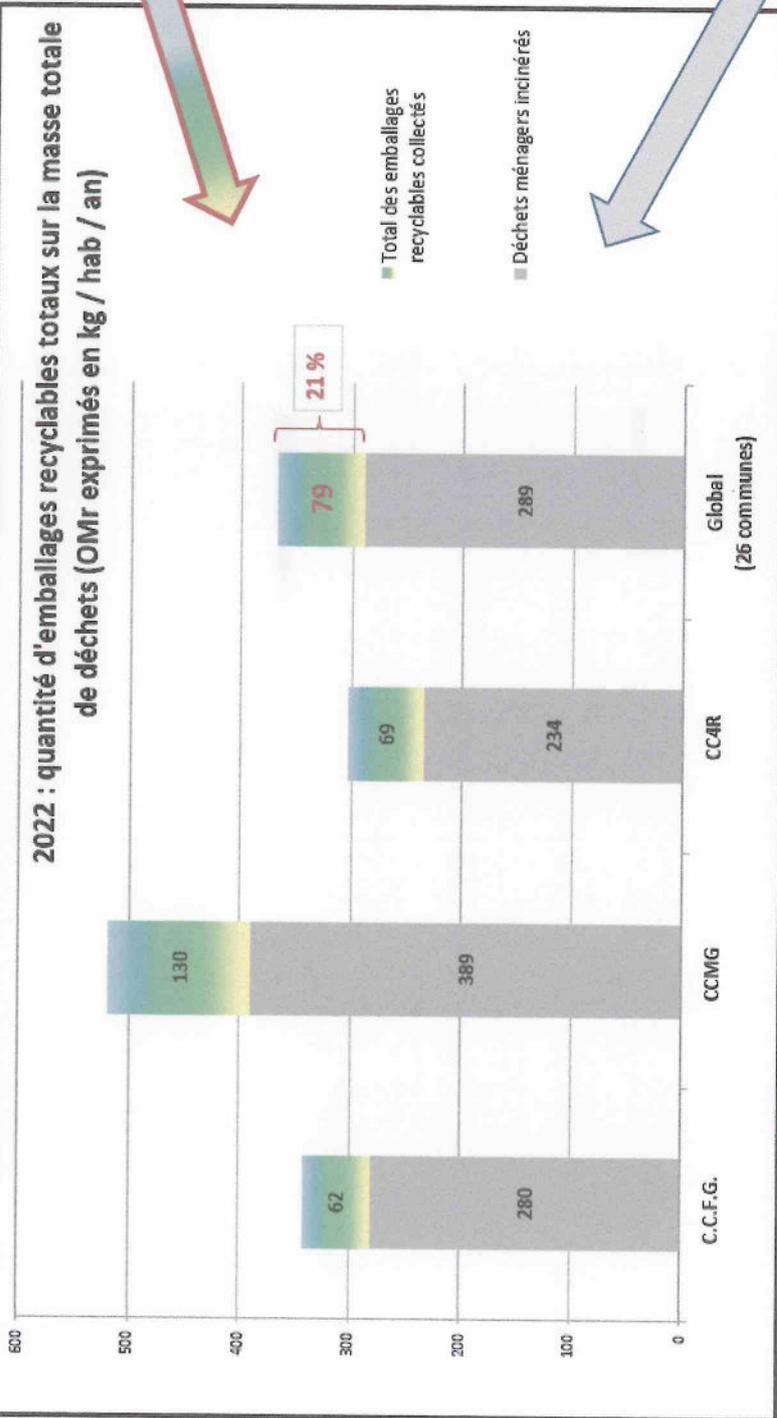
■ 2018 ■ 2019
■ 2020 ■ 2021



2022 : part d'emballages recyclables totaux collectés sur la masse totale de déchets (OMr + emballages recyclables) en %



2022 : quantité d'emballages recyclables totaux sur la masse totale de déchets (OMr exprimés en kg / hab / an)



D - COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS

1- Compostage individuel :

Depuis 2008, le SYDEVAL a lancé une opération d'accompagnement au compostage des biodéchets des ménages. Cette opération vise à détourner des filières traditionnelles (incinération et déchetteries) les déchets alimentaires (préparation et restes de repas), ainsi que les déchets verts, afin de limiter les coûts de gestion et l'impact environnemental.

Pour ce faire, le syndicat propose la mise à disposition de matériels de compostage : un composteur de 420 litres, un bio-seau et un guide de compostage.

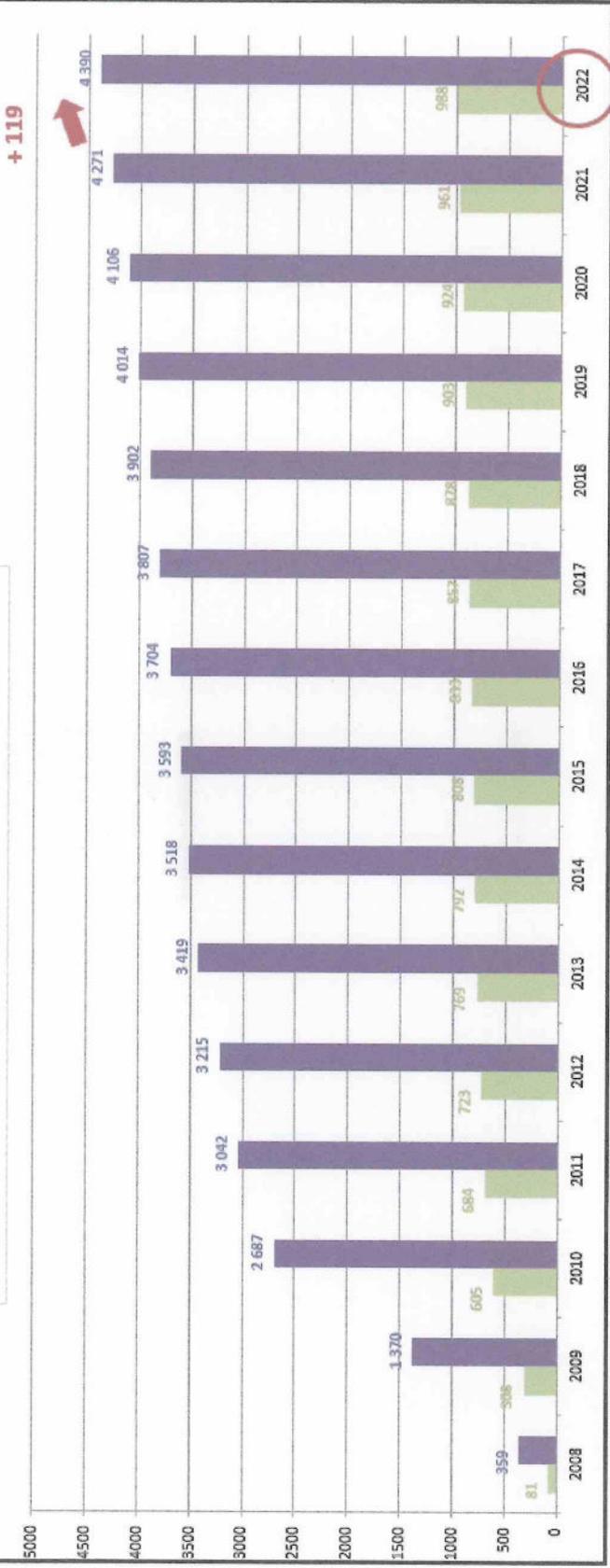


Les animateurs compost du syndicat assure la livraison, le montage du composteur et transmettent aux foyers volontaires, les informations essentielles de fonctionnement lors d'un entretien, à domicile, de 15 minutes environ.

Nombre de composteurs installés par le SYDEVAL au 31 décembre 2022 sur l'ensemble du périmètre de compétence (26 communes).

Communes	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022 / à 2021.	% de dotation (nb. total de composteurs installés / nb de logements individuels (données INSEE 2019))
ATZE		95	127	132	141	148	150	155	159	166	171	176	186	191	3%	23%
BONNEVILLE		195	240	264	288	298	308	330	340	356	373	393	414	425	3%	21%
BRISON		26	26	29	29	29	31	32	32	35	36	36	36	37	3%	9%
CHATILLON	87	93	100	107	110	112	115	117	118	120	123	125	132	140	6%	26%
CONTAMINE		74	87	98	103	106	113	121	127	133	138	140	145	146	1%	20%
FAUCIGNY	52	53	54	57	68	69	69	69	70	70	72	73	73	73	0%	27%
FILLINGES														5		0,56%
LA RIVIERE ENVERSE		34	39	39	39	39	41	42	42	42	43	44	52	57	10%	15%
LA TOUR	61	62	74	78	83	85	86	86	86	88	90	91	92	93	1%	27%
MARCELLAZ	0	56	68	70	76	76	79	80	82	83	87	89	92	101	10%	26%
MARIGNIER	425	443	472	481	502	520	528	537	569	574	586	598	614	631	3%	36%
MEGEVETTE	34	40	43	43	48	50	51	51	51	51	51	51	51	52	2%	12%
MIEUSSY		174	200	213	217	222	223	230	234	244	249	252	267	276	3%	24%
MORILLON		44	48	51	51	51	52	52	54	56	58	59	61	63	3%	11%
ONNION	75	86	93	100	109	114	115	116	122	127	130	132	135	137	1%	20%
PEILLONNEX	110	118	125	134	141	144	144	145	147	147	148	149	152	154	1%	30%
GLIERES VAL DE BORNE		48	59	61	65	69	72	74	75	75	79	84	89	90	1%	8%
SAINTE JEORE	137	157	163	171	191	193	195	210	214	220	224	228	234	238	2%	26%
SAMOENS		155	182	197	205	211	219	227	231	234	244	249	272	283	4%	17%
SIXT FER A CHEVAL		26	47	51	54	57	62	64	65	68	70	74	77	79	3%	10%
ST JEAN THOLOME	70	75	84	88	96	101	102	102	102	102	103	104	107	110	3%	22%
TANNINGS		148	183	200	212	224	227	239	249	258	272	278	296	305	3%	21%
VERCHAIX		73	92	96	98	99	100	101	103	108	110	115	118	119	1%	19%
VILLE EN SALLAZ	56	59	61	63	67	69	71	72	72	74	74	75	75	76	1%	28%
VIUZ EN SALLAZ	263	314	330	344	372	376	382	391	402	408	419	427	435	443	2%	28%
VOUGY		39	45	51	54	56	58	61	61	63	64	64	66	66	0%	14%
Nb. de composteurs en place (26 communes)	1 370	2 687	3 042	3 215	3 419	3 518	3 593	3 704	3 807	3 902	4 014	4 106	4 271	4 390	119	composteurs installés en 2022
Variation du nb. de composteurs / à l'année précédente.	282%	96%	13%	6%	6%	3%	2%	3%	3%	2%	3%	2%	4%	3%		
Tonnages détournés / an grâce au compostage.	308,25	604,575	684,45	723,375	769,275	791,55	808,425	833,4	856,575	877,95	903,15	923,85	960,975	987,75		

Evolution du nb. de composteurs en place en fin d'année
 Economie de tonnages à traiter / an grâce à l'opération compostage (base 75 kg / an / pers et 3 pers / foyer)



2- Compostage des déchets alimentaires de restauration scolaire :

En février et mars 2011, le SYDEVAL a collaboré avec la commune de MARIGNIER pour mettre en place les premiers composteurs de restauration scolaire en avril 2011. Leur fonctionnement a été stoppé depuis.



En fin d'année 2011, le SYDEVAL et la C.C.F.G., à la demande du Lycée Hôtelier François BISE de BONNEVILLE, avaient commencé à étudier l'opportunité de compostage des déchets alimentaires du self de l'établissement. Il a été mis en place dans le courant du printemps 2012.

En fin d'année 2012, nous avons également étudié la mise en place du compostage pour le restaurant scolaire de l'école primaire de VILLE-EN-SALLAZ.

En 2013, nous avons pu mettre en place un composteur collectif dans l'école de VILLE-EN-SALLAZ (40 repas/jour) et dans le Lycée Professionnel Agricole de CONTAMINE-SUR-ARVE (500 repas/jour).

En 2015, les premières démarches de diagnostic avaient été lancées au collège de SAINT-JEOIRE : le nombre de repas servis est important (plus de 600 repas/jour, 4 fois par semaine et présence d'élèves de maternelle + primaire). Pour information, le composteur a été mis en fonctionnement le 25 avril 2015 en ne compostant que les fruits et légumes crus. En 2016, les consignes ont été élargies. Tous les déchets alimentaires, hors viande et poisson, sont compostés. Le site a officiellement été inauguré le 30 juin 2016. En 2017, le compost a été récupéré, criblé et utilisé sur les espaces verts de la commune.

En 2016, le composteur du Lycée agricole de CONTAMINE-SUR ARVE a été arrêté. Le personnel en charge du site ayant changé, une proposition de réorganisation a été proposée.

En début d'année 2017, un nouveau composteur a été mis en place à l'école de VERCHAIX.

En 2020, avec les nouvelles consignes sanitaires à appliquer, l'établissement a décidé d'arrêter le compostage des déchets de cantine.

En 2018, le SYDEVAL a assisté le collège de SAINT-JEOIRE, afin :

- o d'informer les nouveaux élèves sur le tri des biodéchets dans le self,

- d'assurer la récupération et le tamisage du compost produit.

En 2019, le compost du collège de SAINT-JEOIRE a de nouveau été récupéré. Ce sont près de 2m3 de compost qui ont pu être valorisés. Cette quantité permet en théorie de fertiliser une surface de 8000m2.

En 2021, l'école primaire de GLIERES VAL DE BORNE a également commencé le compostage des déchets de cantine, représentant environ 60 repas/jour.

En 2022, l'école primaire de MIEUSSY a également démarré le compostage des déchets de cantine et du périscolaire.



En début d'année 2019, une démarche a été menée au Lycée François Bise de BONNEVILLE afin de trouver parmi les lycéens des volontaires pour apporter les restes des déchets alimentaires, de la cuisine au site de compostage. Ce sont environs 70 lycéens qui se sont proposés. Le personnel en charge du site ayant changé, une proposition de réorganisation a été proposée.

En 2021, le lycée hôtelier de Bonneville a mis en place avec le SYDEVAL, le compostage des déchets du restaurant d'application.



**Compostage en milieu scolaire –
Liste des établissements scolaires et indicateurs**

	Nb de repas / jour	kg compostés / repas (chiffre ADEME ou données pesées)	Total kg compostés / an.	en fonctionnement
SAINT-JEAN DE THOLOME (école primaire)	60	0,1	1 020	Repris en 2022
VILLE EN SALLAZ (Primaire)	50	0,1	850	Oui
SAINT-JEOIRE (collège)	600	0.05	5 100	Oui
GLIERES VAL DE BORNE	60	0.1	1 020	oui
Restaurant d'application lycée Bonneville	70	6	?	oui
total	710	0.25	6970	-
VERCHAIX	50	0.1	850	NON : arrêté en 2020
Lycée Hotelier F.Bise BONNEVILLE	400	0.15	10200	NON : arrêté en 2020
Lycée Agricole CONTAMINE SUR ARVE	500	0,15	12 750	Non : arrêté en 2016.
MARIGNIER (Primaires 2 sites)	250	0,1	4 250	Non : arrêté en 2015.

INDICATEURS FINANCIERS

A- MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

	Objet des principaux marchés /Contrat	Type de marché	Nom du titulaire	Durée du Marché - fin du marché	Montant annuel des prestations
UVE	Exploitation de l'UVE Exploit + GER	Marché de services	ARVALIA	Nouveau marché effectif au 1 ^{er} octobre 2021 jusqu'au 31 décembre 2027, éventuellement reconductible une fois jusqu'au 31 décembre 2033.	Dépenses 3 911 688,8 € HT
	Suivi environnemental de l'UVE	MAPA	AAir Lichens	5 ans - 2020 à 2025.	Dépenses 23 255,73 € HT
	Etude de la décharge des VALIGNONS	MAPA	DEKRA	4 ans	Dépenses 15 442.50 € HT
	AMO MGP	Marché de services	Cabinet MERLIN	Jusqu'à fin travaux MGP UVE + couverture plate-forme Mâchefers	Dépenses 23 012,56 € HT
	Marché d'achat d'électricité pour alimentation UVE/STEP	MAPA	Total Energies	2022	Dépense 23 039,57 € HT

OPERATIONS	Objet	Type de marché	Nom du titulaire	Durée du Marché / Contrat fin du marché	Montant annuel des prestations en €
Tri et valorisation des Emballages Recyclables	Tri des corps creux et des corps plats	Marché de services	S.A. EXCOFFIER Frères	1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 <i>(renouvelable 1 X 1 an et 4 X 6 mois).</i>	Dépenses 271 650,29 € HT
	Communication Extension des Consignes de Tri	Marché de service	L et M associés	2021 à 2023.	Dépenses 17 490 € HT
	Soutiens à la valorisation des 5 emballages recyclables + papiers	Contrat (CAP barème F)	CITEO	5 ans jusqu'au 31 décembre 2022.	Recettes 551 065,29€
	Valorisation et rachat de l'aluminium issu de la collecte sélective	Contrat	REGEAL AFFIMET	5 ans jusqu'au 31 décembre 2022	Recettes 7 666,39
	Valorisation et rachat des emballages en plastique issus de la collecte sélective (PETc, PETf, PEHD)	Contrat	VALORPLAST	5 ans jusqu'au 31 décembre 2022	Recettes 126 787,58 €
	Valorisation et rachat des papiers - cartons issus de la collecte sélective (JRM, cartonnettes 5.02 Gros de Magasin, Acier)	5 Contrats	EXCOFFIER	1er/01/2018 au 31/12/2020 (+ 2x1 an possible soit maxi jusqu'à fin 2022). (Pour les J.R.M. jusqu'à fin 2021 avec 1 an en plus possible.	Recettes 215 773,78 €
	Valorisation et rachat du verre issu de la collecte sélective	Contrat	O-I manufacturing	5 ans jusqu'au 31 décembre 2022	Recettes 35 613,03 €

B - BILAN FINANCIER PAR SOUS-COMPETENCE

1. Incinération des ménagers résiduels

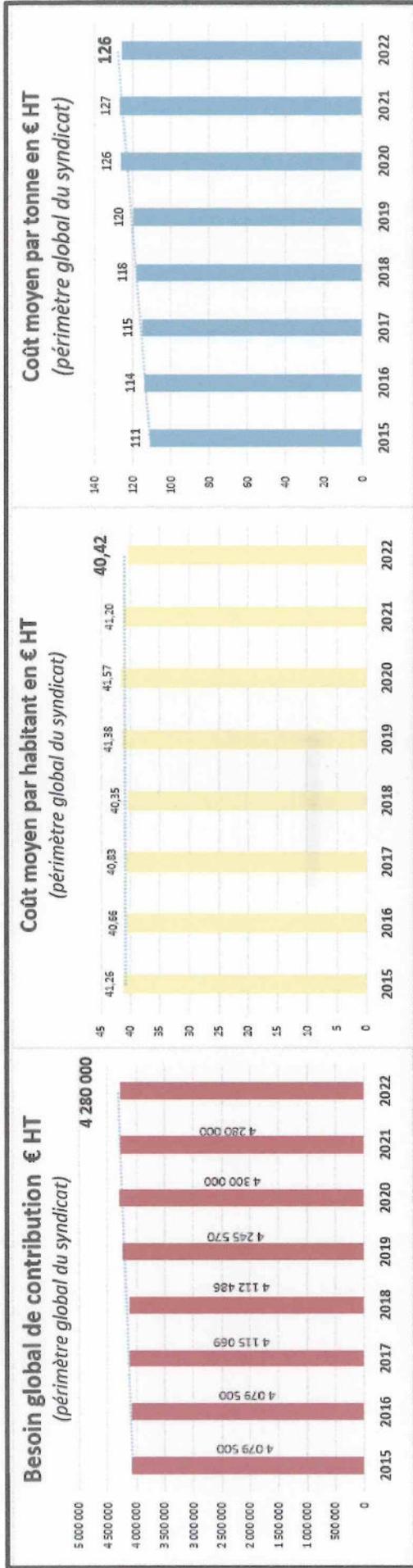
1 - INCINERATION - HORS TAXES				
Chap	N° compte	Intitulé	BUDGET 2022	CA 2022
DEPENSES D'EXPLOITATION				
011	<i>Charges à caractère général</i>		4 367 585,00	4 223 963,79
	6061	Electricité achetée au réseau électrique	26 000,00	24 973,47
	6063	Fournitures de petit équipement	12 000,00	4 341,00
	611	Prest services (OM 35cnes)	3 534 000,00	3 430 986,94
	611	Communication travaux modernisation	-	4 987,50
	611	Prest services (Plan suivi environnemental)	25 000,00	23 255,73
	611	Prest services (Etudes géologiques+divers)	3 000,00	620,00
	611	assistance syane achat groupé élec pour 2024	-	-
	611	Analyses et travx espace vert décharge "Les Yalignons"	18 000,00	16 150,50
	611	Prestations diverses (assistance Stratorial pour stratégie financière)	-	450,00
	617	Etude de faisabilité évolution compétence TDD + TI	47 000,00	41 100,00
	618	Participation CSA3D	2 485,00	175,00
	6226	Honoraires	7 000,00	6 675,00
	6227	frais actes et contentieux	-	-
	6231	Annonces et insertions	1 500,00	1 247,19
	6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	122,00
	6256	Mission	300,00	77,50
	6257	Réceptions	2 000,00	1 900,88
	627	Frais bancaires	7 000,00	1,49
	6281	Cotisation AMORCE	1 300,00	1 065,00
	63512	Taxes foncières	18 000,00	16 616,00
	637	Taxe électrique : CSPE sur autoconsomation UIOM	-	-
	637	TGAP	600 000,00	584 781,59
	637	Taxes communales Marignier et Vougy	68 000,00	64 437,00
012	<i>Charges de personnel</i>		30 550,00	25 430,80
	6332	Cotisations versées au FNAL	30,00	11,48
	6336	Cotisations CNFPT - CDG	300,00	225,56
	6338	Autre impôts et taxes	200,00	34,33
	6411	Rémunération principale	14 000,00	11 447,87
	6413	Autres indemnités	8 000,00	7 726,88
	6415	NBI, supp. fam. de traite.	20,00	13,53
	6451	Cotisations URSSAF	2 200,00	1 732,07
	6453	Cotisations caisses retraite	4 200,00	3 669,06
	6478	Cotisations assurance personnel	1 000,00	-
	648	Autres charges de personnel (tickets restaurant)	600,00	570,00
65	<i>Autres charges de gestion courante</i>		86 049,00	84 549,03
	6541	Pertes sur créances irrécouvrables	500,00	-
	6542	Créances éteintes	1 000,00	-
	658	Charges diverses diff impôts retenue source	-	0,03
	658	Charges gestion: contrib A.G.	84 549,00	84 549,00
66	<i>Charges financières</i>		219 700,00	214 415,00
	66111	Intérêts de la dette	212 000,00	211 278,33
	661121	ICNE de l'exercice	13 200,00	11 900,16
	661122	ICNE de l'exercice N-1	-	13 610,17
	6688	Autres charges financières (const garantie financ -cautionnement)	5 500,00	4 846,68
67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	2 000,00	525,00
	<i>SOUS-TOTAL dépenses réelles</i>		4 705 884,00	4 548 883,62
022	022	Dépenses imprévues	9 635,00	-
023	023	Virement à la section d'investissement	1 424 987,16	-
042	6811	Amortissements	846 000,00	845 949,49
	Total Dépenses Exploitation		6 986 606,16	6 394 833,11

Chap	N° compte	Intitulé	BUDGET 2022	CA 2022
RECETTES D'EXPLOITATION				
70		Ventes produits, prestations services	1 558 770,12	1 659 668,19
	706	Autres prestations de service	839 770,12	836 994,61
	7088	Revente électricité au réseau ENEDIS	600 000,00	686 435,52
		Vente chaleur	119 000,00	136 238,06
74	74		3 678 000,00	4 460 471,50
		Participation Collectivités territoriales	3 563 000,00	4 280 000,00
		Remb. par ARVALIA de la TGAP + Taxe comm sur ses déchets traités à l'UIOM		
		Subvention Agence de l'Eau étude décharge des valignons		38 500,00
		Participation aux charges d'alimentation électrique de la STEP via l'UIOM	115 000,00	141 971,50
75	7588	Rétrocession part salariale tickets resto	230,00	228,00
77	773	Régularisation incinération boues T3 2021	90 000,00	91 933,94
		<i>SOUS-TOTAL recettes réelles</i>	5 327 000,12	6 212 301,63
042	777	Amortissements des subventions	52 000,00	51 981,87
		<i>Excédent d'exploitation</i>	888 506,04	
		Total Recettes Exploitation	6 267 506,16	6 264 283,50
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
16	1641	Capital dette	914 000,00	913 515,81
23		<i>Immobilisations en cours</i>	4 110 000,00	4 031 420,65
	238	FGER (2023)	485 000,00	480 701,86
	2313	Travaux évolution UIOM	3 545 000,00	3 550 718,79
	2313	MOE plateforme	80 000,00	
27	275	Dépôts et cautionnements versés		
		<i>SOUS-TOTAL dépenses réelles</i>	5 024 000,00	4 944 936,46
040	13911	Amortissement des subventions	4 100,00	4 071,27
	13913	Amortissement des subventions	24 400,00	24 358,00
	13918	Amortissement des subventions(pont à bascule) fin 2030	23 500,00	23 552,60
041	2135	Installations générales (int FGER)	640 000,00	567 606,70
	2313	Construction (remboursement avance)	15 500,16	60 939,12
001		<i>Déficit d'investissement reporté</i>		
		Total Dépenses Investissement	5 731 500,16	5 625 464,15
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
10	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		
16	1641	Emprunt	700 000,00	-
27	275	Dépôts et cautionnements versés		
040	28135	Amortissement (Installations générales)	254 950,00	254 937,49
	28181	Amortissement (Installation générale)	591 050,00	591 012,00
	28184	Amortissement mobilier	-	-
041	238	Avances et acomptes (int FGER)	640 000,00	567 606,70
	238	Résorption de l'avance	15 500,16	60 939,12
021	021	Virement de la section d'exploitation	1 424 987,16	-
		<i>Excédent investissement</i>	2 105 012,84	
		Total Recettes Investissement	5 731 500,16	1 474 496,31
Total Recettes			11 999 006,32	7 738 778,81
Total Dépenses			12 718 006,32	11 020 297,26

Evolution des contributions « INCINERATION » :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2015
global. 36 communes.									
Besoin global de contribution en € HT	4 079 500	4 079 500	4 115 069	4 112 486	4 245 570	4 300 000	4 280 000	4 280 000	5%
Coût par tonne en € HT	111	114	115	118	120	126	127	126	13%
Population INSEE totale	98 873	100 331	100 775	101 926	102 606	103 433	103 872	105 893	7%
Coût par habitant en € HT	41,26	40,66	40,83	40,35	41,38	41,57	41,20	40,42	0%
CCMG									
population totale	11 914	12 042	12 130	12 279	12 382	12 437	12 444	12 440	4%
tonnage référence (n-1)	5 065	4 896	4 856	4 841	5 154	4 925	4 735	4 386	-13%
contribution totale en €	563 777	558 411	560 299	571 084	617 334	622 210	602 199	551 958	-2%
coût par habitant en € HT	47	46	46	47	50	50	48	44	-6%
CCFG									
population totale	26 569	26 875	28 948	27 164	27 397	27 970	28 032	28 044	6%
tonnage référence (n-1)	9 000	8 540	8 324	7 984	7 728	7 354	7 458	7 851	-13%
contribution totale en €	1 001 762	974 025	960 440	941 857	925 689	928 800	948 511	988 012	-1%
coût par habitant en € HT	38	36	36	35	34	33	34	35	-7%
CC4R									
population totale	15 067	15 575	15 494	15 719	15 941	16 134	16 319	18 193	21%
tonnage référence (n-1)	4 370	4 372	4 438	4 319	4 448	4 376	4 518	4 918	13%
contribution totale en €	486 397	498 646	512 032	509 504	532 779	552 980	574 601	618 907	27%
coût par habitant en € HT	32	32	33	32	33	34	35	34	5%
2CCAM									
population totale	45 323	45 839	46 203	46 764	46 886	46 892	47 077	47 216	4%
tonnage référence (n-1)	18 217	17 980	18 047	17 717	18 114	17 384	16 942	16 855	-7%
contribution totale en € HT	2 027 564	2 048 418	2 082 299	2 090 041	2 169 767	2 196 010	2 154 689	2 121 123	5%
coût par habitant en € HT	45	45	45	45	46	47	46	45	0%

Il est rappelé que les contributions appelées aux 4 adhérents l'année « n » sont proportionnelles au tonnage apporté par chaque collectivité, l'année « n-1 »



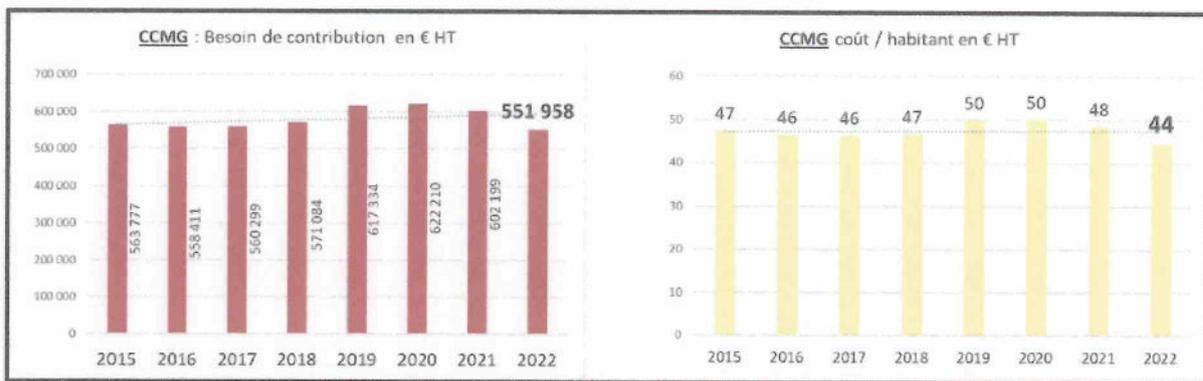
EVOLUTION DES COUTS D'INCINERATION :

- Le **besoin global de contribution** est stable en 2022 / à 2021. Il augmente de moins de **0,7 % par an** entre 2015 et 2022 (4 280 000 € HT en 2022).
- Le **prix à la tonne contributive** est stable à **126 € HT / tonne** : cela représente une **augmentation moyenne de 1,8% / an**.
- Le **coût moyen par habitant** est en très légère baisse à **40,42 € HT / an** du fait de la stabilité du besoin de contribution et de la hausse de la population.

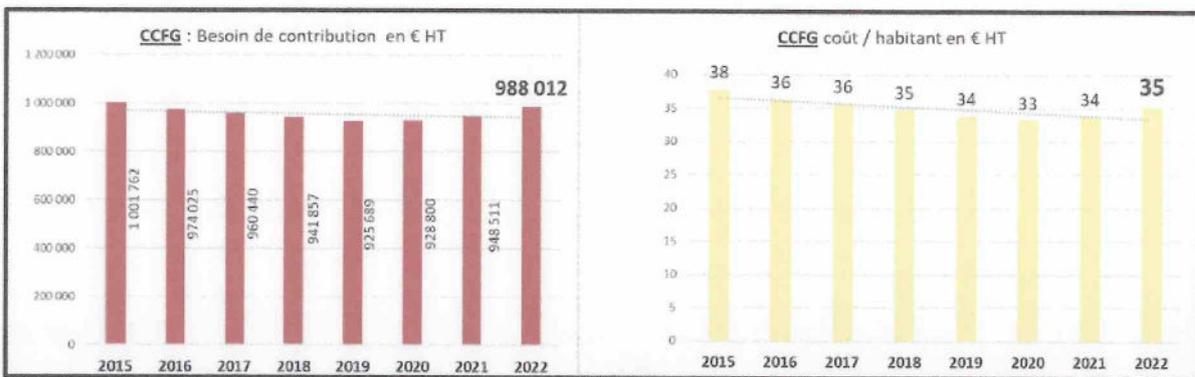
Important : le prix de traitement pratiqué est un prix complet qui comprend l'ensemble des charges (et notamment les frais généraux, les investissements, la TGAP, la taxe communale).

Analyse détaillée par collectivité :

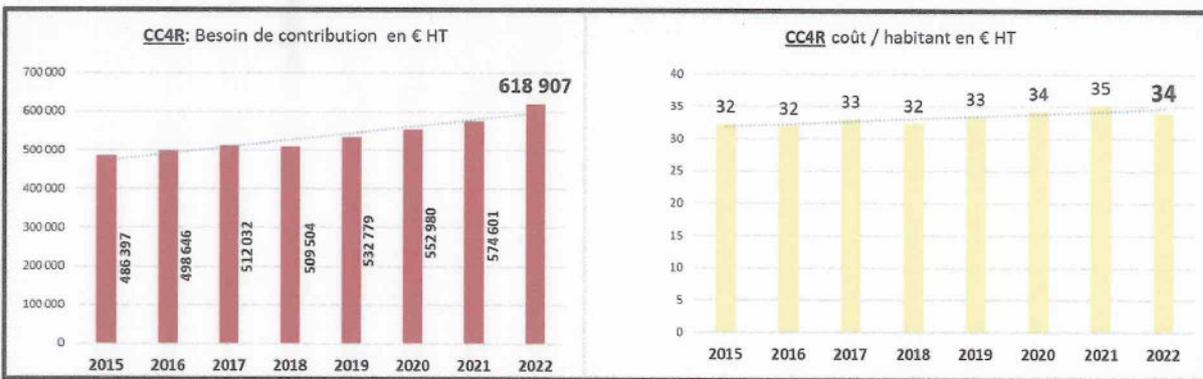
CCMG :



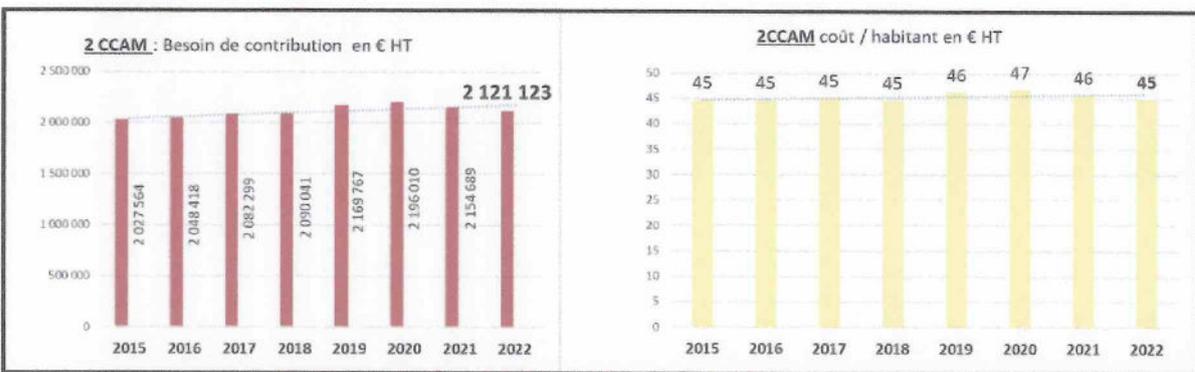
CCFG



CC4R



2CCAM



2. Tri sélectif des emballages, compostage et prévention :

2- TRI SELECTIF - HORS TAXES			
N° compte	Intitulés	BUDGET 2022	CA 2022
DEPENSES D'EXPLOITATION			
Chap	Article		
011		<i>Charges à caractère général</i>	<i>421 464,47</i>
			<i>329 314,31</i>
	6063	Fournitures de petit équipement (composteurs) + biosseaux	15 000,00
	6063	Fournitures de petit équipement (divers)	2 900,00
	6063	Vêtement de travail	3 000,00
	6064	Fournitures administratives	100,00
	6066	Carburants	1 500,00
	6068	Autres matières et fournitures	2 000,00
	611	Prestations services (excoffier centre de tri)	290 000,00
	611	Prestations services (Assistance communication ext. = Tri Let M)	28 000,00
	611	Paies CDG	500,00
	61551	Entretien véhicules	2 500,00
	6161	Assurances Véhicules	2 100,00
	6161	Assurance RC	
	617	Etudes et recherches (ModeCOM pour 3 CT)	14 860,00
	618	Versements organismes formation	2 000,00
	6226	Honoraires	1 000,00
	6231	Insertion communication dans presse	3 000,00
	6236	Catalogues et imprimés	45 000,00
	6237	Publication	2 000,00
	6238	Divers (Goodies + flocage des 2 véhicules)	2 000,00
	6251	Voyage et déplacements	40,00
	6256	Frais de mission	500,00
	6257	Réceptions	2 064,47
	6261	Frais d'affranchissement	200,00
	6262	Télécommunications	700,00
	6281	Concours divers (Cotisation...)	500,00
		<i>Charges de personnel</i>	<i>138 000,00</i>
012			<i>110 218,13</i>
	6332	Cotisations versées au FNAL	100,00
	6336	Cotisations CNFPT - CDG	1 500,00
	6338	Cotisations URSSAF	500,00
	6411	Rémunération principale	70 000,00
	6413	Autres indemnités	23 000,00
	64141	Prime inflation	200,00
	6415	NBI, supp. fam. de traite.	100,00
	6451	Cotisations URSSAF	15 500,00
	6453	Cotisation validation service agent	8 000,00
	6453	Cotisations caisses retraite	10 000,00
	6454	Cotisations ASSEDIC	1 000,00
	6475	Medecine du travail	600,00
	6478	Cotisations assurance personnel	3 000,00
	6478	Prestations sociales CNAS	900,00
	648	Autres charges de personnel (tickets restaurant)	3 600,00
		<i>Autres charges de gestion courante</i>	<i>427 322,00</i>
65			<i>423 124,92</i>
	6512	Redevances pour droits photos	500,00
	6541	Pertes sur créances irrécouvrables	501,00
	658	Contributions AG	46 211,00
	658	Charges diverses gestion courante (reversement incitatif)	330 100,00
	658	Charges diverses diff impôts retenue source	10,00
	658	Reversement CCFG (cartons)	50 000,00
67		<i>Charges exceptionnelles</i>	<i>500,00</i>
	673	Titres annulés sur exercice antérieur	500,00
		<i>SOUS-TOTAL dépenses réelles</i>	<i>987 286,47</i>
042	6811	Amortissements	1 660,00
023	023	Virement à la section d'investissement	47 562,49
		Total dépenses exploitation	1 036 508,96
			864 776,95

N° compte	Intitulés	BUDGET 2022	CA 2022
RECETTES D'EXPLOITATION			
70	<i>Ventes produits, prestations services</i>	200 000,00	413 669,41
	701 Vente de produits finis verre		
	701 Vente de produits finis EMR		
	701 Vente de produits finis Valorplast	200 000,00	413 669,41
	701 Vente de produits finis arcelor		
	701 Vente de produits finis affimet		
74	<i>Subventions d'exploitation</i>	490 000,00	551 065,29
	74 Participation de la 2CCAM à la communication	25 000,00	
	74 Soutiens CITEO Emballages	430 000,00	551 065,29
	74 Soutiens CITEO PAPIER	35 000,00	
75	7588 Rétrocession composteurs + part salariale tickets restau	3 000,00	4 831,16
64	6459 Atténuation de charges		261,39
77	773 Mandats annulés (exercice antérieur)	200,00	
	<i>SOUS-TOTAL recettes réelles</i>	693 200,00	969 565,86
	<i>Excédent d'exploitation</i>	343 308,96	
	Total recettes exploitation	1 036 508,96	969 827,25

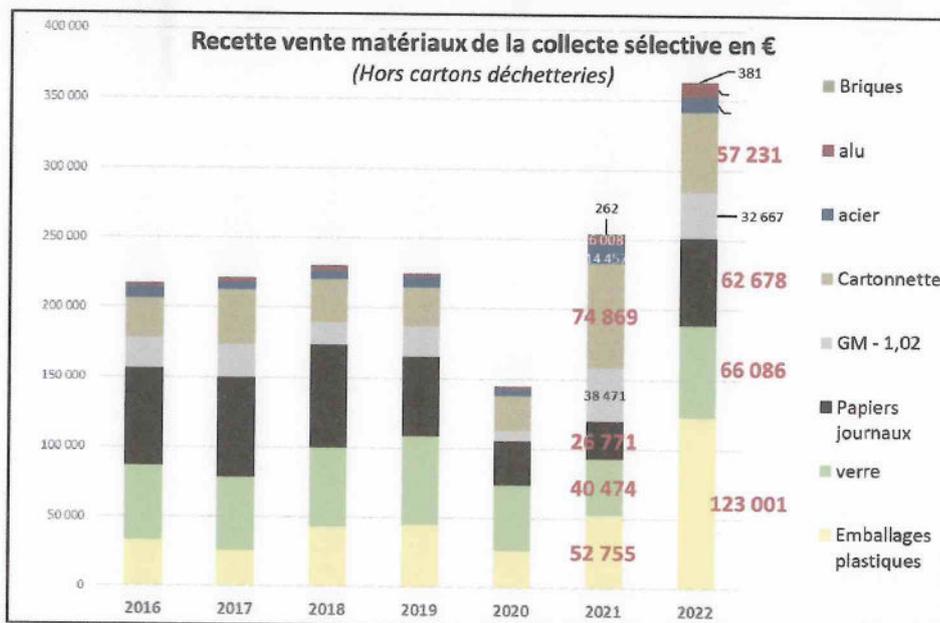
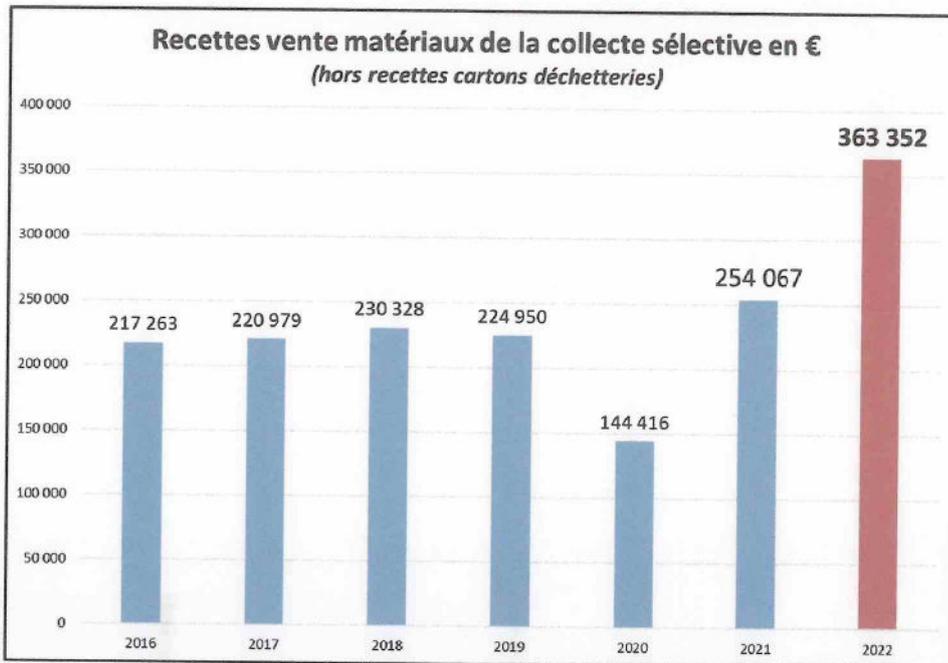
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
20	2051 Logiciel informatique	3 500,00	925,00
21	2183 Matériel de bureau et informatique	4 000,00	2 523,25
	2184 Mobilier	1 000,00	
	2182 Véhicule	36 800,00	-
	<i>SOUS-TOTAL dépenses réelles</i>	45 300,00	3 448,25
23	2313 Dépenses travaux		
001	<i>Déficit d'investissement reporté</i>	3 922,49	
	Total dépenses investissement	49 222,49	3 448,25

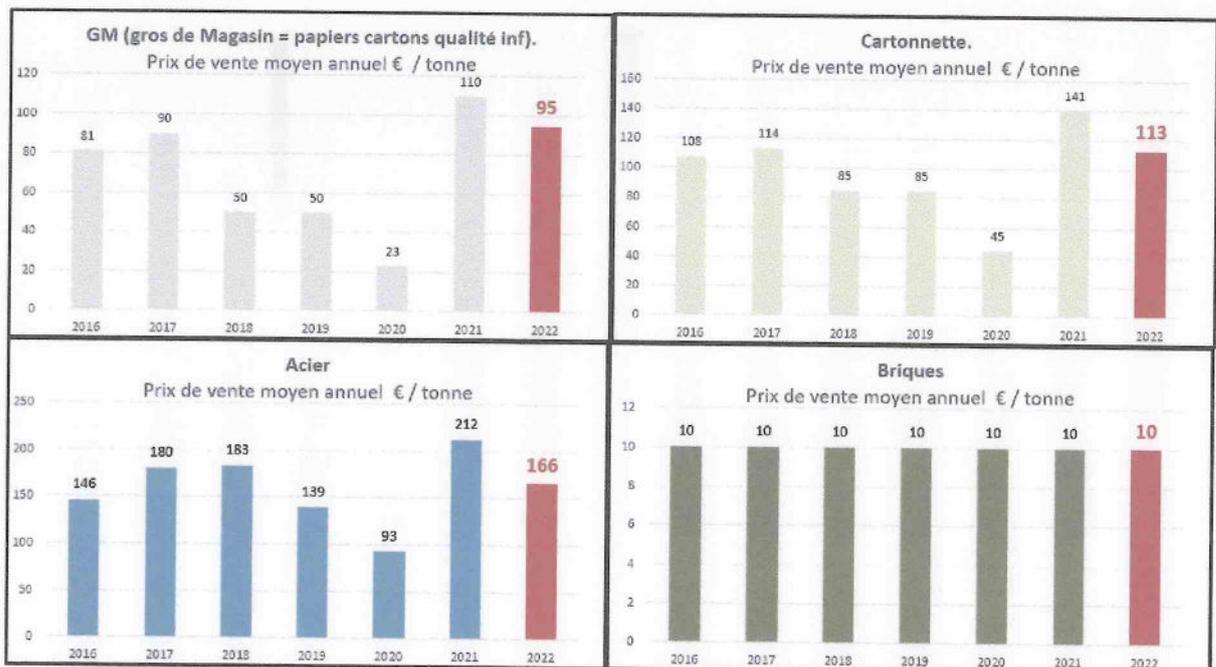
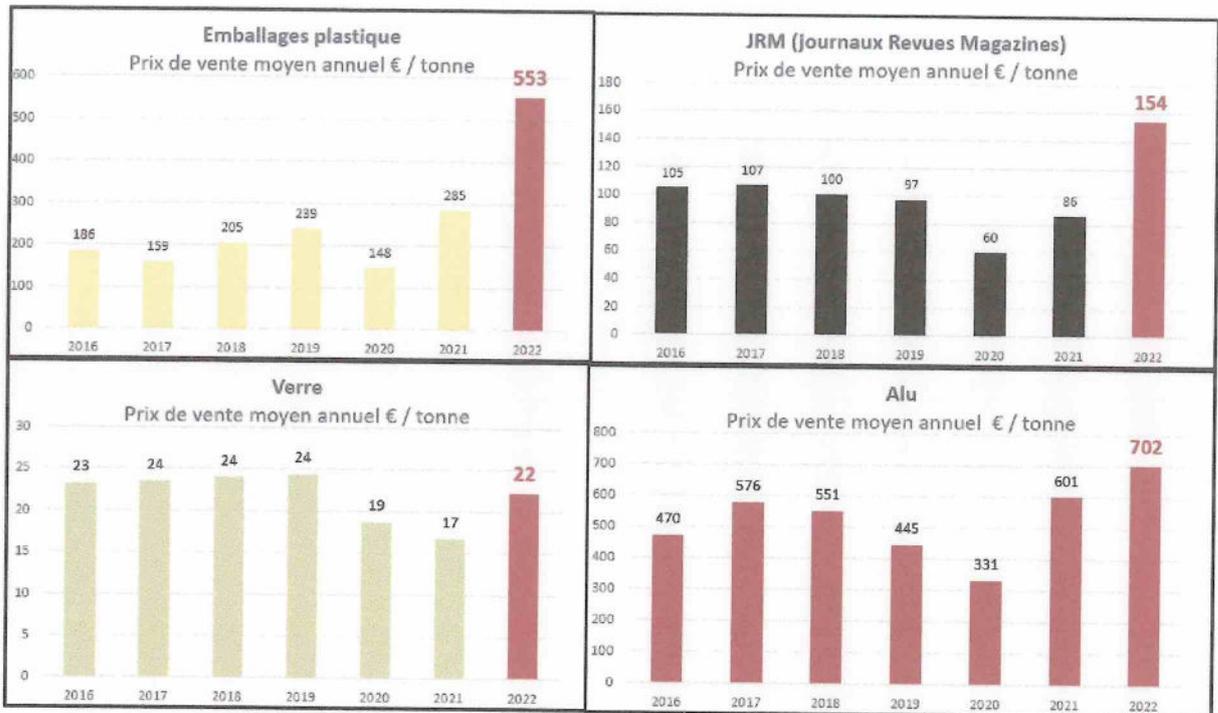
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
10	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		
040	2805 Amortissement (logiciel)	-	
	28184 Amortissement Mobilier	140,00	135,59
	28183 Amortissement (Matériel Informatique, serveur)	1 520,00	1 515,00
021	021 Virement de la section d'exploitation	47 562,49	-
	Total recettes investissement	49 222,49	1 650,59

Total Recettes	1 085 731,45	971 477,84
Total Dépenses	1 085 731,45	868 224,20

Evolution des recettes liées à la vente des matériaux issus de la collecte sélective des emballages.

Une recette 2022 en très forte hausse liée à l'augmentation exceptionnelle des prix unitaires. Cela fait suite à la période creuse du COVID de 2020. L'augmentation des prix est due à une reprise de la consommation mondiale (1^{er} graphe = totale des recettes, 2^{ème} graphe = détail des recettes par matériaux).





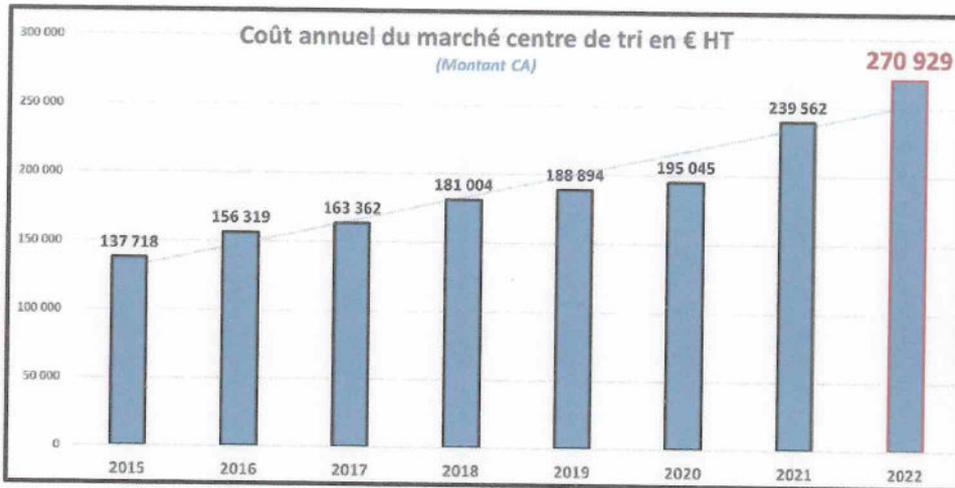
Evolution des recettes CITEO EMBALLAGES et PAPIERS

Les recettes CITEO ont augmenté sensiblement entre le barème E et le barème F.

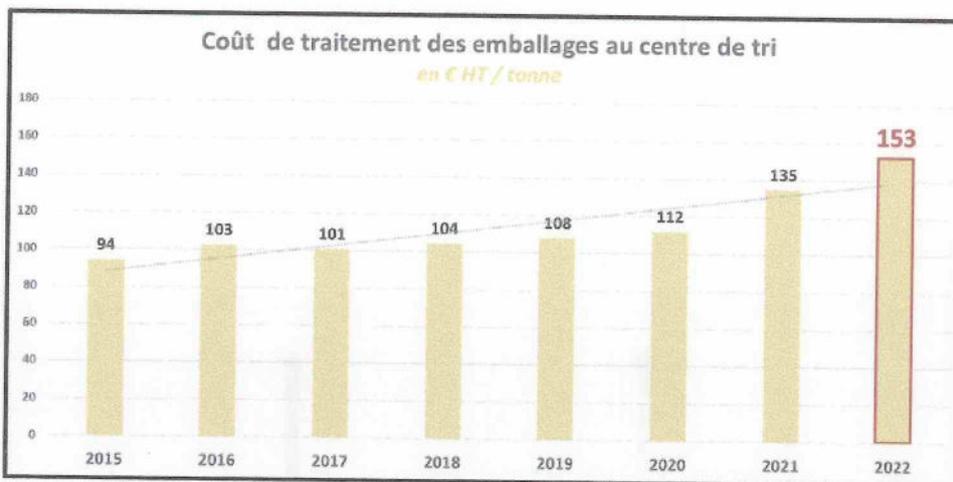


Evolution du coût du marché de tri des emballages.

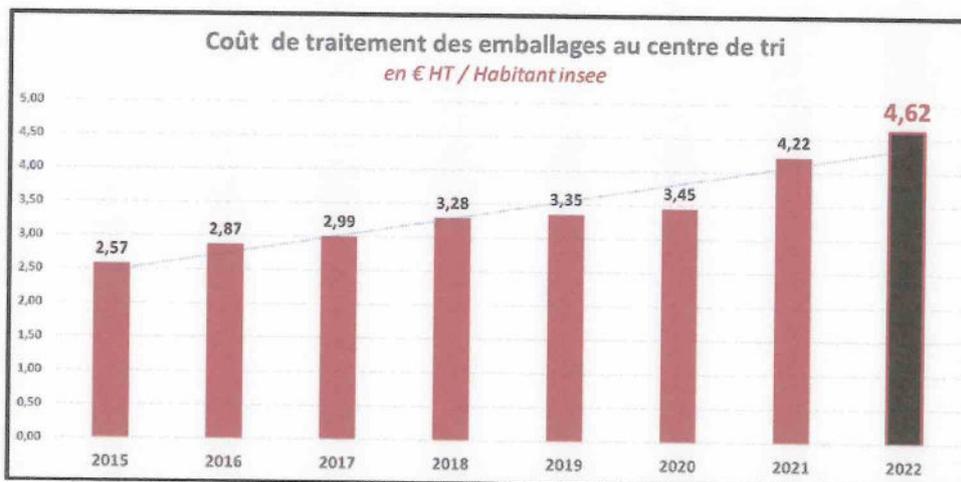
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution	
	Marché 2010 - 2015 (le traitement des refus était à la charge de la société)	Marché 2016 - 2020					Marché 2021- 2022			
Montant du marché centre de tri en € HT, hors le traitement des refus (Montant CA)	137 718	156 319	163 362	181 004	188 894	195 045	239 562	270 929	Coût total du marché : évolution de 97% entre 2015 et 2022	évolution annuelle moyenne de 10,1% du coût global entre 2015 et 2022
cc entrant en tonne	381	374	397	452	496	497	508	508		
C.p entrante en tonne	1103	1190	1223	1281	1284	1245	1268	1268		
total traité en tonne	1464	1524	1620	1733	1760	1742	1776	1776		
Coût des traitements des emballages en € HT / tonne	94	103	101	104	108	112	135	153	Coût en € / tonne : évolution de 21% / an entre 2015 et 2022	évolution annuelle moyenne de 6,9% du coût / tonne entre 2015 et 2022
Coût par hab en € HT Insee	2,57	2,87	2,99	3,28	3,35	3,45	4,22	4,62	Coût en € / hab : évolution de 80% / an entre 2015 et 2022	évolution annuelle moyenne de 17% du coût / hab entre 2015 et 2022



Une évolution
annuelle moyenne de
+ 10 % / an
entre 2015 et 2022.



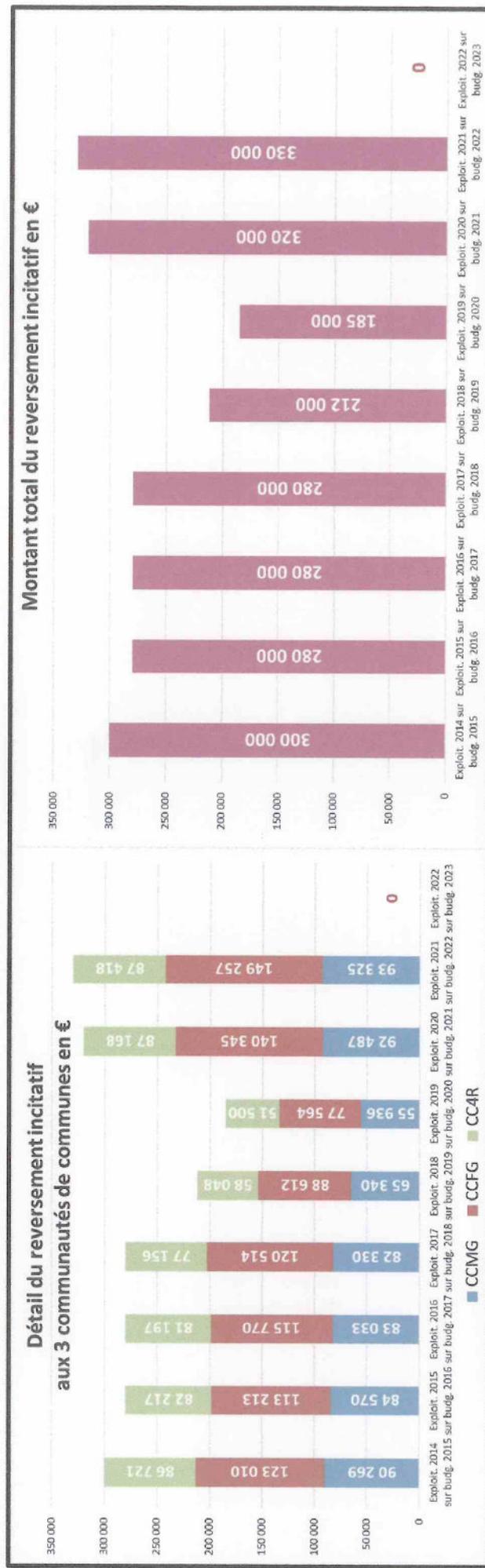
Une évolution
moyenne de
+ 6,9 % / an
entre 2015 et 2022.



Une évolution
moyenne de
+ 8,7 % / an
entre 2015 et 2022.

Evolution du reversement incitatif aux collectivités.

Evolution du reversement incitatif aux 3 communautés de communes en € (selon principe fixé par délibération n° 2015-40 du 7 juillet 2015)											
	Exploit. 2014 sur budg. 2015	Exploit. 2015 sur budg. 2016	Exploit. 2016 sur budg. 2017	Exploit. 2017 sur budg. 2018	Exploit. 2018 sur budg. 2019	Exploit. 2019 sur budg. 2020	Exploit. 2020 sur budg. 2021	Exploit. 2021 sur budg. 2022	Exploit. 2022 sur budg. 2023	total reversé en euros	moyenne annuelle en €
CCMG	90 269	84 570	83 033	82 330	65 340	55 936	92 487	93 325	0	647 290	71 921
CCFG	123 010	113 213	115 770	120 514	88 612	77 564	140 345	149 257	0	928 285	103 143
CC4R	86 721	82 217	81 197	77 156	58 048	51 500	87 168	87 418	0	611 425	67 936
Total en euros	300 000	280 000	280 000	280 000	212 000	185 000	320 000	330 000	0	2 187 000	273 375



3. Éléments concernant la dette :

Durée d'extinction de la dette (les données ci-dessous concernent les sous-compétences incinération et tri sélectif):

	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en € HT	5 657 430	4 800 000	4 233 333	4 166 667	3 525 631	2 888 025	2 250 421	1 612 816	8 040 210	13 493 440	12 579 924
Épargne brute annuelle en € HT ⁽¹⁾	1 569 791	607 351	879 911	827 741	964 302	1 055 665	955 583	1 451 716	1 205 555	760 324	1 765 801
Durée d'extinction de la dette en années.	3,6	7,9	4,8	5,03	3,66	2,74	2,36	1,1	6,67	17,75	7,12

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service, si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute.

(1) **Épargne brute** = recettes réelles de fonctionnement* – dépenses réelles de fonctionnement*
*RAR + rattachement compris.

$$\text{Durée d'extinction de la dette de l'exercice} = \frac{\text{Encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{Épargne brute annuelle}}$$

Etat de la dette du service (concerne les sous-compétences incinération et tri sélectif):

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	2021	2022
En cours de la dette au 31 décembre de l'année N.	5 657 430	4 800 000	4 233 333	4 166 667	3 525 631	2 888 025	2 250 421	1 612 816	8 040 210	13 493 440	12 579 924
Montant remboursé durant l'exercice en € HT	En capital	669 697	857 430 Dont 803 326 liés au remboursement anticipé des prêts contractés pour financer les achats énerg.	566 667	566 666	641 035	637 605	637 604	637 606	546 770	913 516
	En intérêts	215 603	195 754	167 248	147 343	130 855	113 078	92 564	71 931	66 979	211 278

A - COMMUNICATION VISUELLE GENERALE :

1. **Site internet :** Le Site internet a été réédité pour être aux couleurs de la nouvelle charte du SYDEVAL.



L'internaute peut accéder à plusieurs informations sur les déchets, le tri en passant par le compostage ou l'Unité de Valorisation Energétique.



Une page est en ligne à destination des enseignants. Ils peuvent retrouver toutes interventions proposées par le SYDEVAL mais aussi des supports de travail.



B- LA SIMPLIFICATION DU TRI DES DECHETS

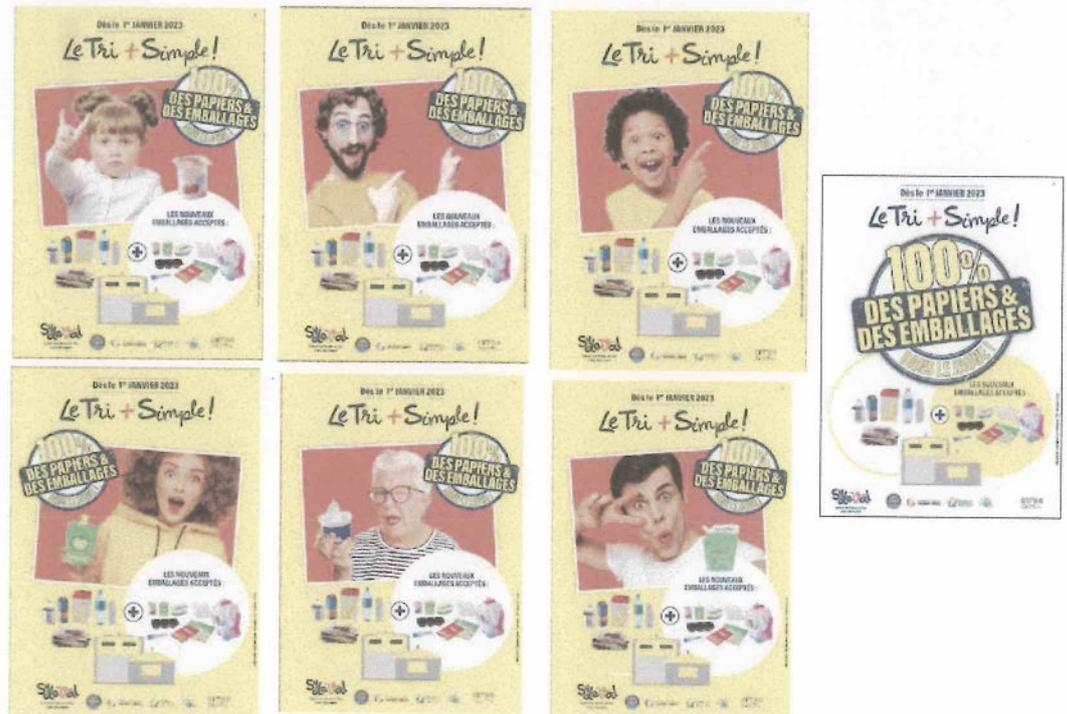
L'année 2022 a été dédiée à la mise en place de la campagne de sensibilisation sur la simplification du geste de tri. L'équipe s'est concentrée sur la création de supports de communication pour la mise en place des nouvelles consignes de tri. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2023, de nouveaux emballages sont à déposer dans un seul et même conteneur de couleur jaune.

a. Un mémo-tri :

Afin de communiquer un message clair et accessible à tous, un mémo-tri a été réalisé comprenant toutes les informations sur les nouvelles consignes de tri et un rappel des autres gestes (conteneur vert, les déchetteries, la gestion des OM...).



b. Des affiches :



c. Des autocollants



Une série d'autocollants ont été créés et imprimés afin qu'ils soient installés sur les conteneurs fin décembre 2022. L'objectif étant de donner les bonnes consignes dès le 1^{er} janvier 2023 à l'ensemble des habitants.

d. Des articles pour les bulletins municipaux :

Des articles clés en main ont été rédigés et transmis aux collectivités afin de leur permettre de communiquer sur les consignes de tri et le recyclage des emballages.



e. Des encarts publicitaires :

Des encarts publicitaires ont été créés pour être diffusés dans les journaux le DAUPHINE et le MESSAGER.



f. Des post réseaux sociaux :

Des posts réseaux sociaux ont été mis à disposition des collectivités afin de communiquer sur les nouvelles consignes.



g. Un courrier dédié aux habitants :

L'ensemble des habitants du territoire du SYDEVAL et de la 2CCAM ont reçu un courrier comprenant une lettre d'information, un mémo tri, le tout dans une enveloppe aux couleurs de la campagne des ECTP.



h. Des post radio :

Il a été décidé de produire deux messages radiophoniques diffusé en janvier et avril 2023 sur les ondes de Radio Mont-Blanc, ODS et Radio PLUS.

- Le premier message a pour objectif de mettre en avant les nouvelles consignes.
- Le second message permet de mettre en avant le volet recyclage et l'intérêt environnemental du geste

i. Des banderoles :

Les banderoles seront installées sur l'ensemble des communes du territoire du SYDEVAL et de la 2CCAM.



C- COMMUNICATION ECRITE GENERALE :

1. Les documents divers :

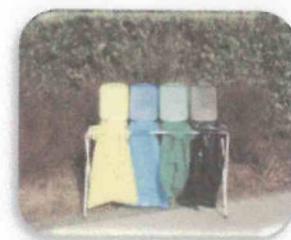
- Le guide sur le compostage (SYDEVAL)
- Le guide sur le compostage (ADEME)
- Le guide sur la collecte sélective (SYDEVAL)
- Le guide sur les déchets dangereux (ADEME)
- Le guide acheter et consommer mieux (ADEME)
- La plaquette d'information « Consommons malin » (ADEME)
- Les lampes basses consommations (ADEME)
- Les piles (COREPILE)
- La plaquette sur l'usine de traitement intercommunale de MARGNIER.



2. Les accessoires pour renforcer les messages :



- La poubelle géante : utilisée sur une majorité de nos interventions, la poubelle gonflable permet d'interpeller les habitants sur le geste de tri.

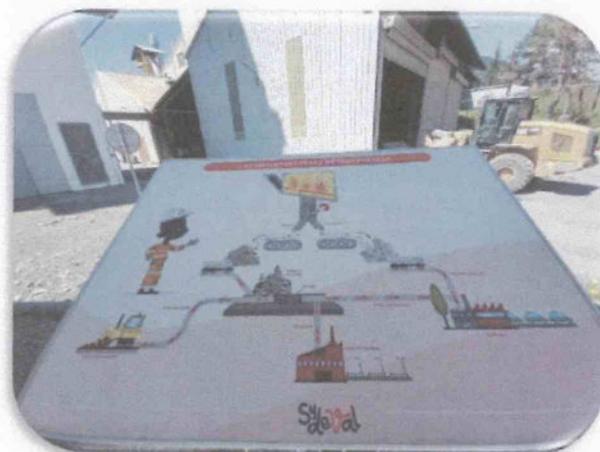


- Les poubelles de tri : installées lors d'événementiels, elles permettent aux visiteurs de trier leur déchets (bouteilles d'eau, canettes...)
- Poubelle Knapsack : des poubelles plus ludiques afin de diffuser le message sur le tri auprès du grand public.



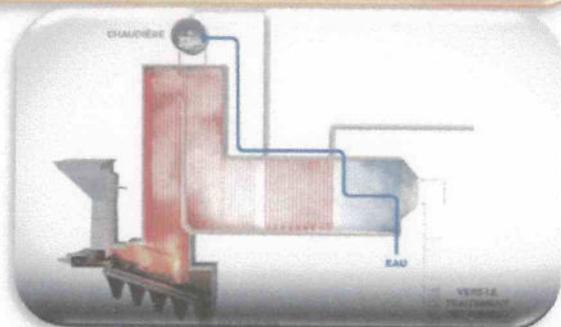
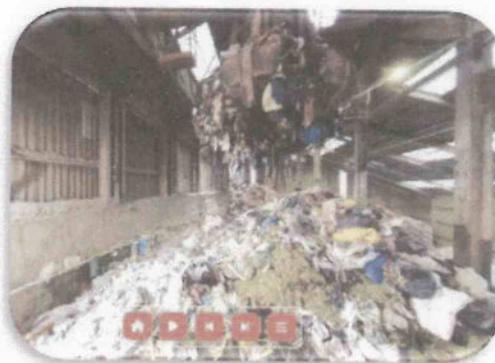
D- UN NOUVEAU PARCOURS PEDAGOGIQUE POUR LES VISITES DE L'UVE :

Suite aux travaux de modernisation de l'UVE, un nouveau parcours pédagogique a été réalisé. Des supports ludiques permettent de rendre accessible à tout le fonctionnement de l'Unité de Valorisation Énergétique.



E- UNE NOUVELLE VISITE PEDAGOGIQUE : (visite virtuelle)

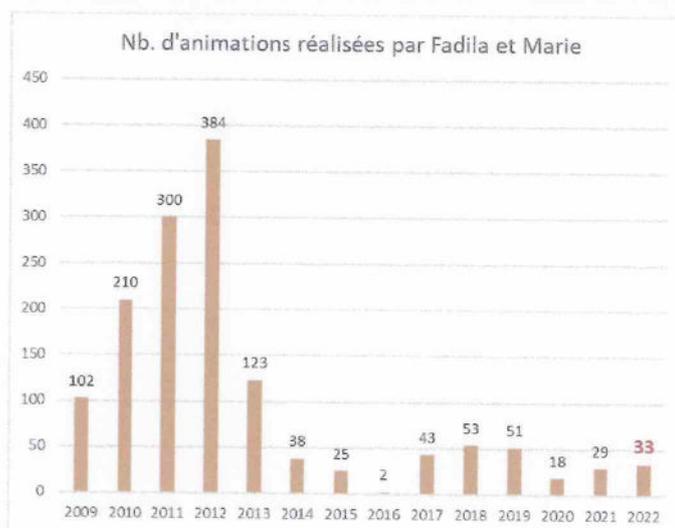
En complément du parcours pédagogique, la visite virtuelle de l'UVE a totalement été remaniée. Elle est accessible sur notre site internet (<https://arvalia-uve.artefacto.eu/fr/tour>)



Le SYDEVAL propose, à toutes les collectivités, aux établissements scolaires et aux associations, le prêt de tout ce matériel, gratuitement.

F- COMMUNICATION ORALE GENERALE :

Les animations scolaires, les tenues de stands et les visites de l'UVE /STEP :





Durant l'année 2022, 683 élèves ont été sensibilisés lors d'animations réalisées dans un établissement scolaire, par nos animatrices. Les animations sont gratuites et réalisées à la demande des enseignants. Ils peuvent choisir une animation unique ou une série complète.

COMMUNE	NIVEAU	DATE	HORAIRE	QUI FAIT L'INTERVENTION	NOMBRE D'ELEVES	DETAIL ANIMATION
AYSE	GS	01/02/2022	9h-10h	MB	24	Découverte matière et tri des déchets
AYSE	GS	01/02/2022	9h-10h	MB	23	Découverte matière et tri des déchets
VOUGY	CP	04/04/2022	9h-10h15	MB	24	tri et recyclage
VOUGY	CE1	04/04/2022	10h15-11h30	MB	22	tri et recyclage
VOUGY	CE1/CE2	05/04/2022	9h-10h15	MB	26	tri et recyclage
VOUGY	CE2/CM1	05/04/2022	10h15-11h30	MB	23	tri et recyclage
VOUGY	CM1/CM2	07/04/2022	9h-10h15	MB	25	tri et recyclage
SIXT FER A CHEVAL	CM2	11/04/2022	9h30-10h30	MB	22	compostage
SIXT FER A CHEVAL	CM1	11/04/2022	10h30-11h30	MB	21	compostage
ONNION	CE2/CM1	10/05/2022	9h30-10h30	MB	22	tri et recyclage
AYSE	MS	10/05/2022	14h-15h15	MB	23	Découverte matière et tri des déchets
ONNION	GS	13/05/2022	9h30-10h30	MB	24	Découverte matière et tri des déchets
ONNION	CE2/CM1	13/05/2022	10h30-11h30	MB	25	compostage
VIJZ EN SALLAZ	GS	16/05/2022	9h30-10h30	MB	21	Découverte matière et tri des déchets
MARIGNIER	Famille	21/05/2022	8h30-9h30	FB	3	VISITE LIVE
ONNION	CP/CE1	23/05/2022	9h30-10h30	MB	26	tri et recyclage
ONNION	CP/CE1	23/05/2022	9h30-10h30	MB	22	tri et recyclage
MONT SAXONNEX	CE2/CM1/CM2	30/05/2022	8h30-15h30	FB/MB	48	VISITE LIVE
LA RIVIERE ENVERSE	CE1/CE2	31/05/2022	9h30-10h30	MB	24	compostage
LA RIVIERE ENVERSE	CE2/CM1	31/05/2022	10h30-11h30	MB	24	compostage
VIJZ EN SALLAZ	GS	03/06/2022	9h30-10h30	MB	22	Découverte matière et tri des déchets
MARIGNIER	Groupes de différents niveaux	09/06/2022	8h45-9h15	FB/MB	15	tri, recyclage et compostage
MARIGNIER		09/06/2022	9h15-9h45	FB/MB	15	tri, recyclage et compostage
MARIGNIER		09/06/2022	9h45-10h15	MB	15	tri, recyclage et compostage
MARIGNIER		09/06/2022	10h15-10h45	MB	15	tri, recyclage et compostage
MARIGNIER		09/06/2022	10h45-11h15	MB	15	tri, recyclage et compostage
MARIGNIER		09/06/2022	13h45-14h15	MB	15	tri, recyclage et compostage
MARIGNIER		09/06/2022	14h15-14h45	MB	15	tri, recyclage et compostage
MARIGNIER		23/06/2022	8h30-11h30	FB/MB	25	VISITE LIVE
CLUSES	Lycéens	29/09/2022	9h-12h	FB/MB	26	VISITE LIVE
CLUSES	Familles IEF	10/11/2022	8h30-15h30	FB/MB	31	VISITE LIVE
TOTAL		33 animations			683 personnes sensibilisées	

Nos animatrices ont également été sollicitées pour animer un stand d'information sur des évènements dédiés à la protection de l'environnement :

- La journée développement durable de la CCFG
- La journée de nettoyage de la nature de PRAZ DE LYS/SOMMAND



- **« LE TRI DE L'HOMME » film portant sur les métiers** issus de la gestion des déchets et passage d'un message positif sur les bonnes pratiques autour des déchets (recyclage, tri, réutilisation...) d'un point de vu local – **Mise en place de l'exposition et diffusion du film** sur plusieurs communes du territoire du SIVOM :

- 9 février - Université populaire, à CLUSES
- 17 mars - Médiathèque de Marignier
- 7 avril : Site éco de THYEZ



Actions communes aux 3 territoires : poursuite de l'opération de compostage.

- **Suivi des sites de compostage autonomes en établissements scolaires :**
 - BONNEVILLE : Lycée Professionnel François Bise
 - SAINT-JEOIRE : Collège Gaspard Monge
 - GLIERES VAL DE BORNE : Ecole primaire (Mise en place et suivi 2021)
- **Suivi des sites test de compostage collectif :**
 - Bonneville (3 sites)
 - Samoëns
 - Ville En Sallaz (installation et suivi 2021)